

# Promenade départementale des vallons de la Bièvre

**Plan de gestion  
paysager  
2018-2022**

**synthèse**



## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2018-2022 de la Promenade des vallons de la Bièvre a été élaboré conformément à la note : DPPE/SEPPE n°190.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des événements principaux à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel). Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du site selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),

et la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication.

Le diagnostic de l'état et de la gestion de la Promenade a été réalisé entre juin et septembre 2017 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant entre 2018 et 2022 inclus.

Ce plan de gestion fait suite aux précédents qui ont été conduits sur la période :

1 : 2005-2010,

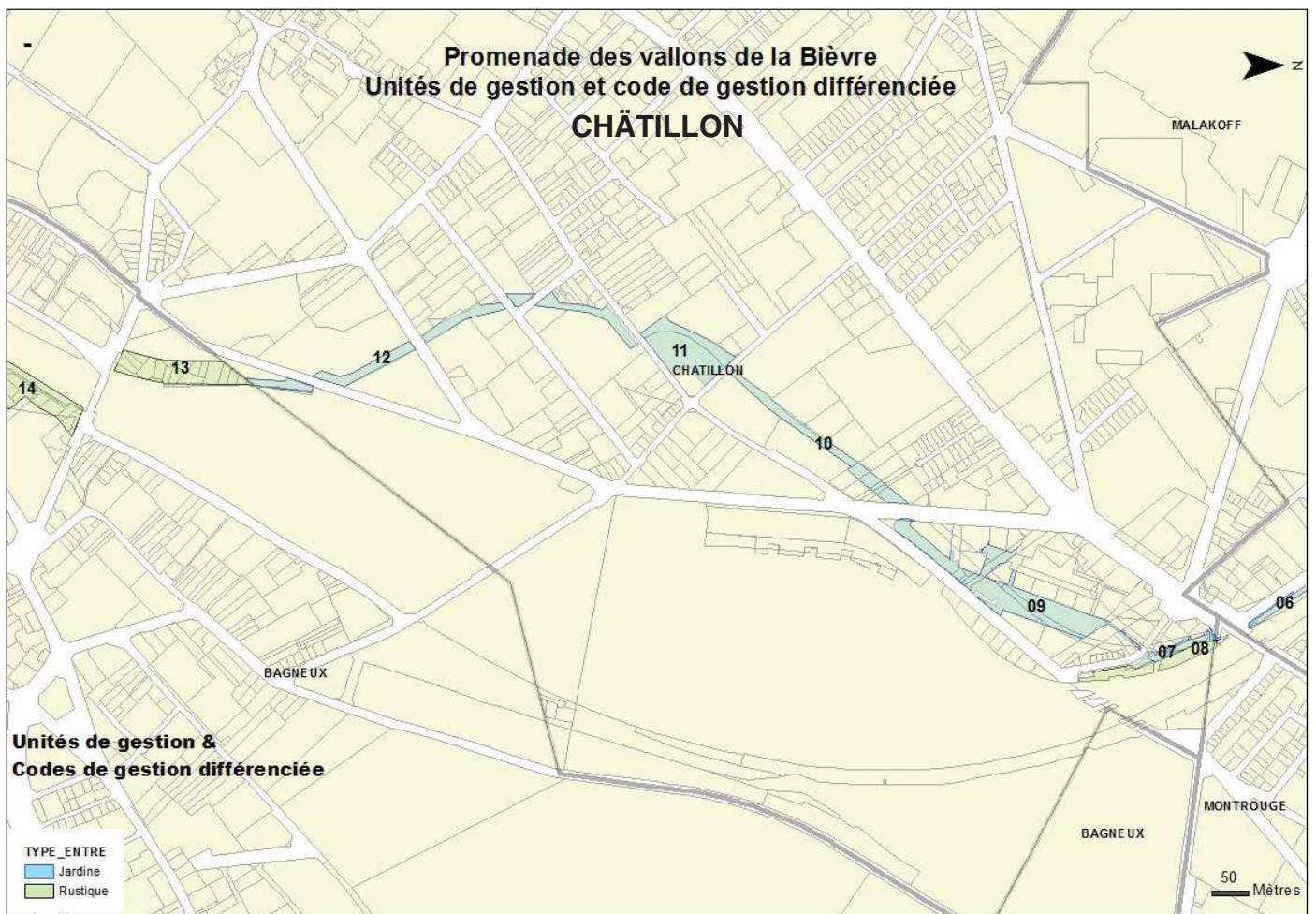
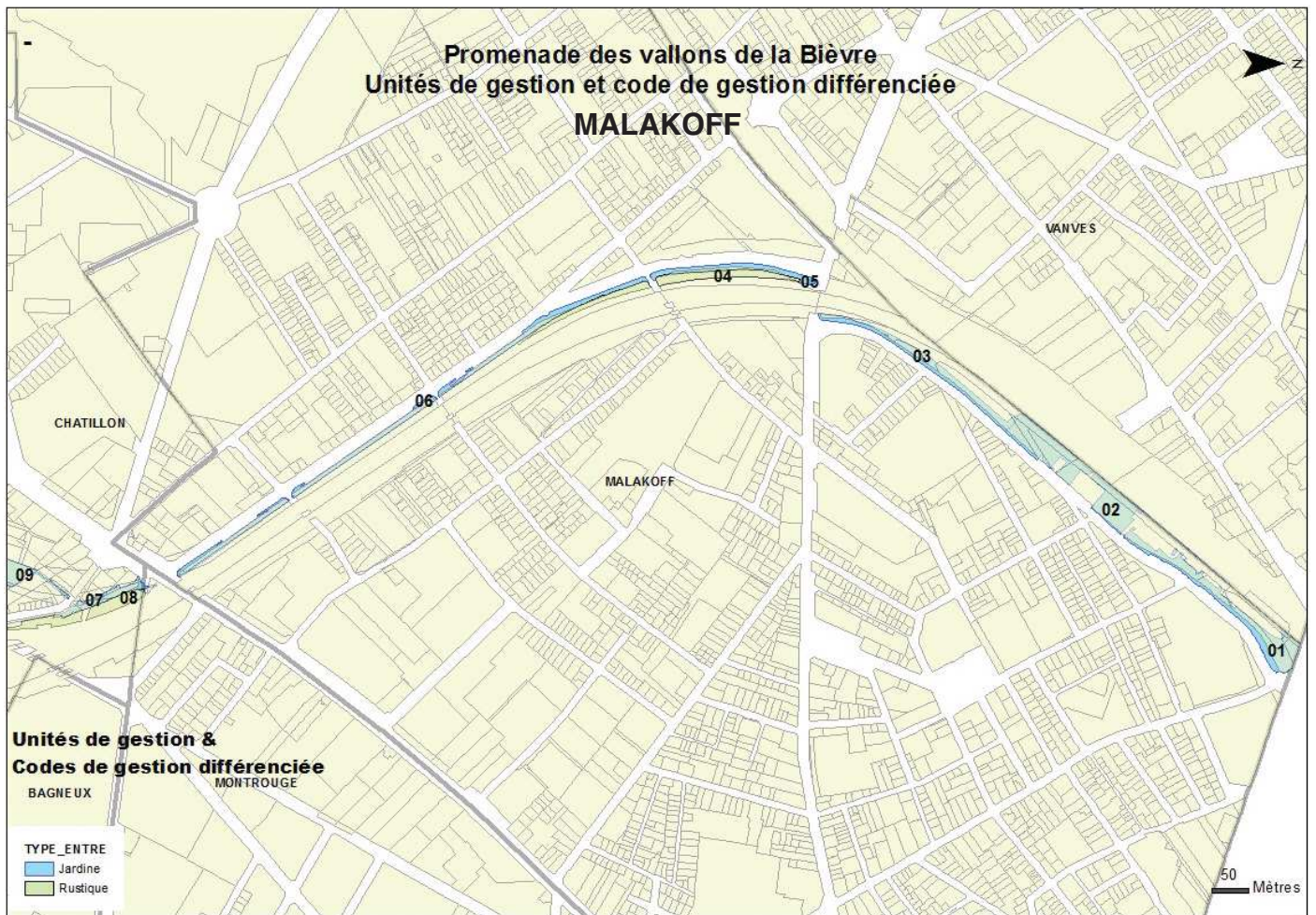
2 : 2013- 2017

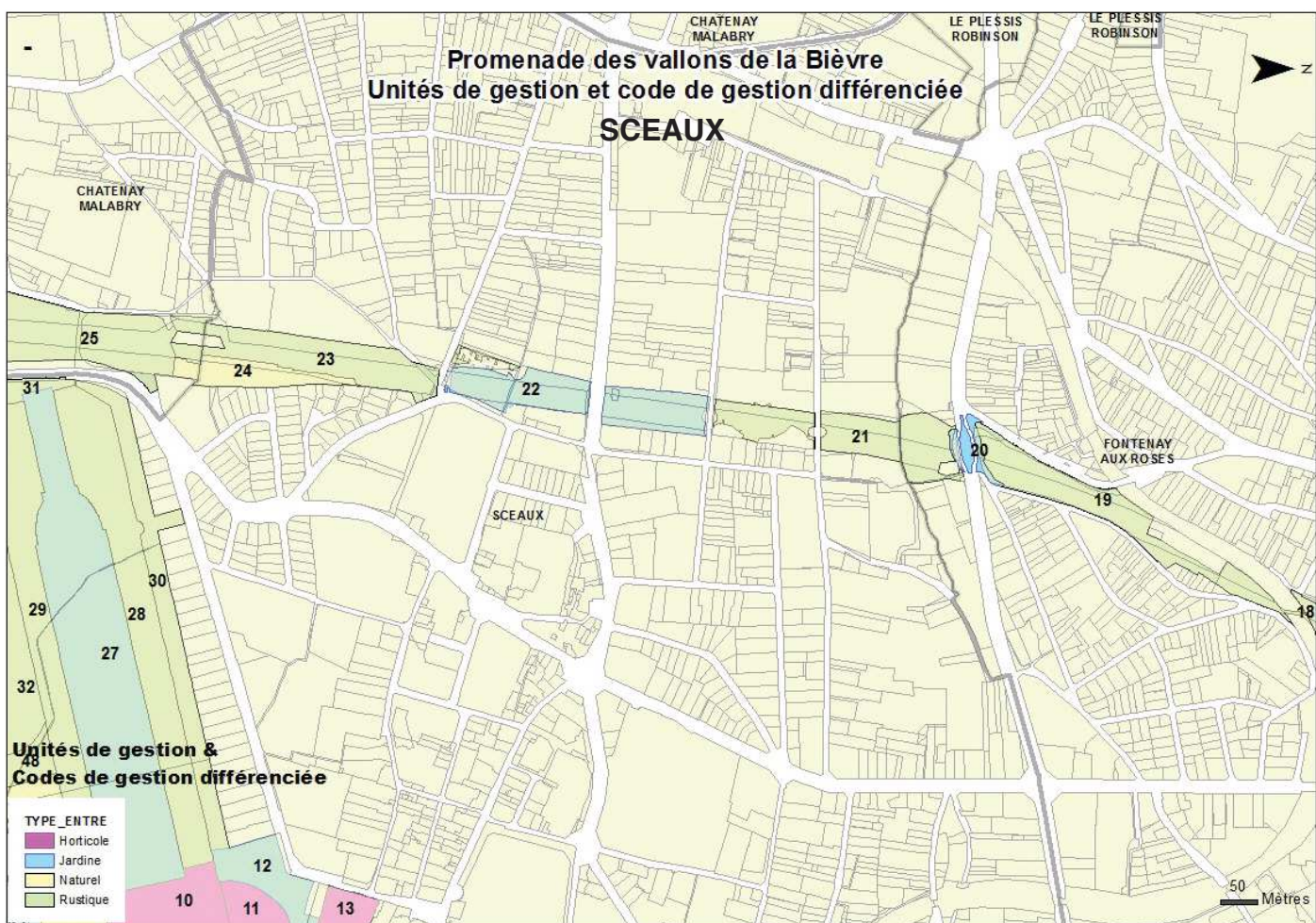
dont les bilans ont été intégrés au diagnostic global.

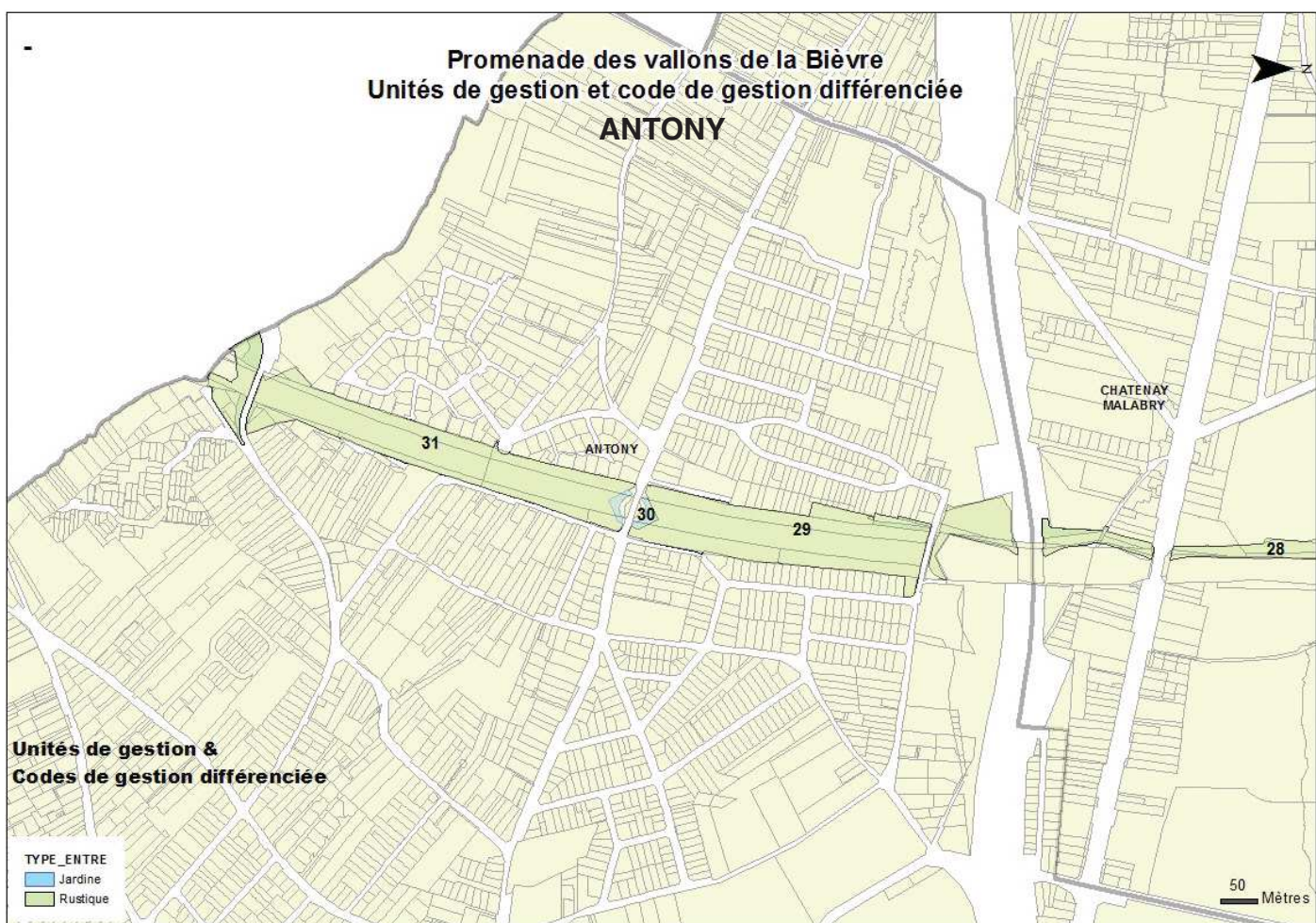
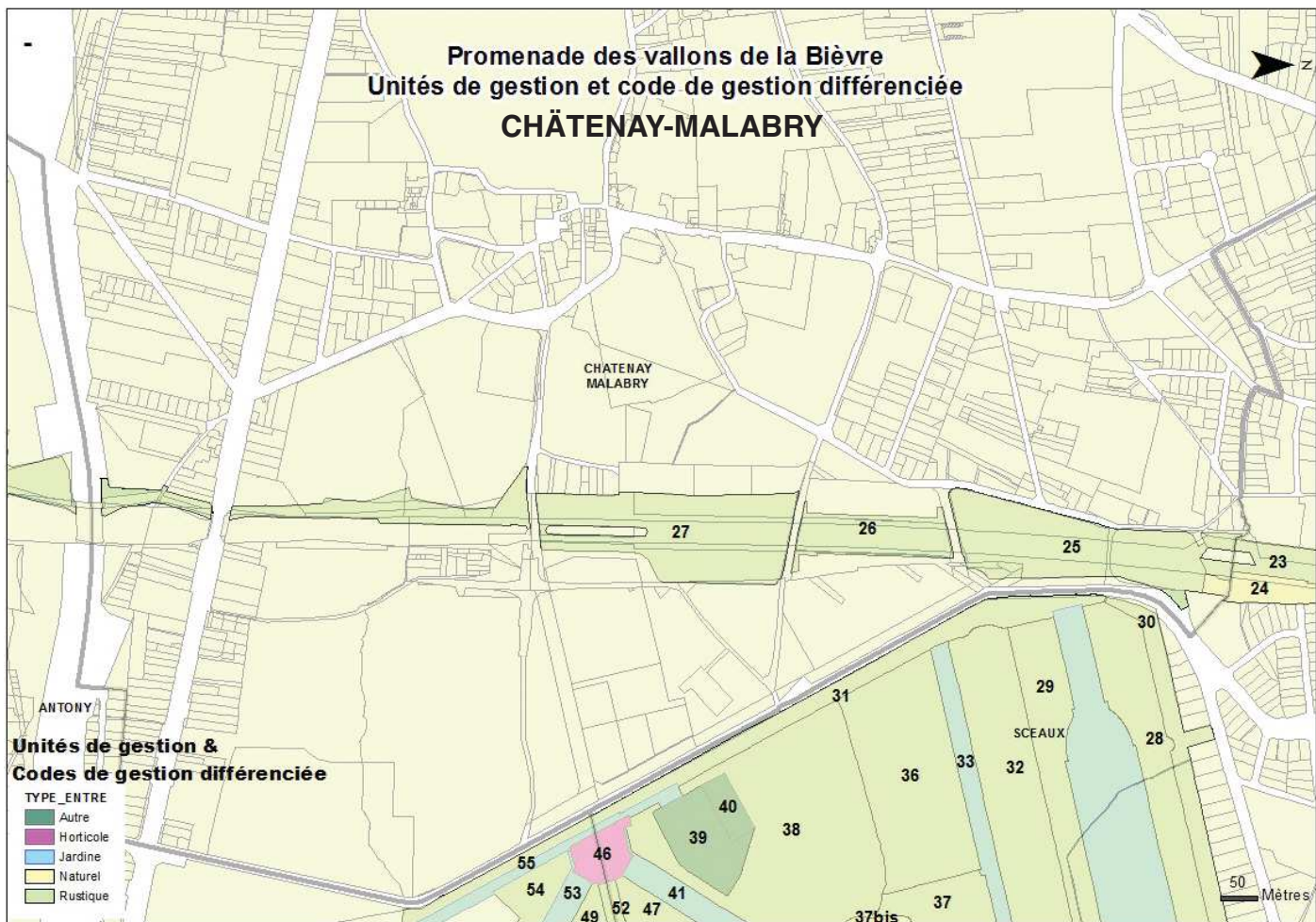


## [SOMMAIRE]

INTRODUCTION	9
CONDUITE GENERALE DU PROJET	11
BILAN DU PLAN DE GESTION 2013-2017	16
REFERENCES DU DOCUMENT DE SYNTHESE	18
1) Documents et études antérieures au plan de gestion	18
2) Données historiques	18
3) Grands documents de cadrage	22
DIAGNOSTIC PAYSAGER ET HORTICOLE	29
1) Contexte géographique et climatique	29
2) Situation foncière	35
3) Gestion différenciée et traitement paysager	35
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	41
1) Etudes des continuités écologiques des Hauts-de-Seine	41
2) Composition végétale	42
3) Inventaires	44
ANALYSE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	55
1) Définition	55
2) Synthèse auprès des intervenants et usagers de la promenade	56
ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET AXES DE PROGRESSION DU PLAN DE GESTION 2018-2022	61
1) Démarche environnementale	61
2) Plan de travail 2018-2022	62
CONCLUSION	66









## [INTRODUCTION]

### **Le caractère du lieu**

La Promenade des vallons de la Bièvre (34.1 ha) désigne la partie alto séquanais de la Coulée verte du sud parisien. Sa valeur patrimoniale repose sur une emprise de verdure exceptionnelle dans la ville, traversant sept communes sur neuf kilomètres, et masquant de surcroît une ligne de chemin de fer à grande vitesse. Connue et reconnue par les habitants, c'est un lieu qui a acquis sa propre identité, riche de son histoire et de la diversité des services rendus (itinéraires quotidiens, promenades, détente, sports, jeux, biodiversité).

Depuis sa création, deux principes fondamentaux guident les aménageurs et gestionnaires :

- assurer une continuité verte, piétonne et cyclable, tout au long du tracé, d'une part,
- offrir des espaces verts de proximité aux habitants, d'autre part.

En outre, grâce au développement de sa végétation et à ses nombreuses proximités avec les espaces verts locaux (jardins privés, parcs, talus ferroviaires et routiers), l'opportunité d'en faire aussi une continuité écologique pour la biodiversité locale a été saisie.

Aujourd'hui, la promenade des vallons de la Bièvre affiche donc trois vocations fortes – itinéraire de circulation douce, espace vert de proximité et continuité écologique – qu'il convient de préserver dans le respect des prescriptions suivantes :

- conserver un cheminement continu, sécurisé et mixte, pour tous les usagers, sans distinction, piétons et cycles avec des espaces verts d'accompagnement pour respecter le caractère d'une voie verte ;
- accompagner systématiquement l'itinéraire avec une végétation couvrant un maximum de surface ;
- offrir des équipements (bancs, jeux, agrès, bornes-fontaines, toilettes) agrémentant les aires de détente sur les secteurs les plus larges ;
- différencier les ambiances paysagères selon la géographie des lieux et les sols en place (plateau, coteau, fond de vallon) et valoriser le patrimoine urbain, architectural et naturel environnant ;
- privilégier une composition végétale de fond constituée d'espèces indigènes (ambiance champêtre) et développer ponctuellement, et à bon escient, des compositions plus horticoles, notamment à proximité immédiate de la ville ou des espaces de jeux ;
- conserver l'unité du lieu grâce à des éléments visuels identitaires uniformes sur tous les secteurs : mobilier, signalétique, connexion des allées, traversées des voiries.

A sa création, la Coulée verte a concilié des intérêts nationaux (passage d'une ligne de chemin de fer à grande vitesse) et des intérêts locaux (itinéraires de circulation douce et espaces verts de proximité pour les habitants). En soi, c'est un exemple réussi de développement durable du territoire. Et c'est dans cet esprit de rapprochement des intérêts, des usages, que le site devra évoluer. Aussi, le message diffusé auprès de la population doit rester fort et être rappelé dans chaque communication : “ la Promenade est un espace de nature en ville, qui profite à tous, sans exclusivité d'usages ; c'est un lieu de rencontre et de partage.”

---

<sup>1</sup> ICOMOS, 1981

Visite de terrain  
du groupe projet  
© CD92



## CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Hervé PYTLAK, chef de l'unité Sellier, Colbert, Promenades vertes, établissements sociaux et collèges,

Thierry DMYTRUK, responsable technique Promenade des vallons de la Bièvre,

Franck RAULT, adjoint au responsable,

Désiré IMBLOT et Xavier REAL, Service patrimoine végétal,

Jean-Baptiste CUEILLE, paysagiste,

Benoît LAGIER, chargé de biodiversité,

Thibaud GARNIER-BOUDIER et Anne MARCHAND, coordinateurs du plan de gestion.

Le comité de pilotage (validation du plan de gestion) a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, Directeur des parcs, paysages et environnement

Jean SCHNEBELEN, adjoint au directeur,

Véronique VERRECKT, chef du service territorial sud,

Jérôme TIXIER, adjoint au chef de service,

Thierry MARTIN, chef du service patrimoine végétal,

Fazilet KHIRAT, chef du service surveillance et accueil du public,

Jean-François BEYO, chef d'unité, SAS Sceaux, Plessis, Vallée-aux-Loups,

Elodie DUCHEMANN, chef de la brigade équestre,

Laëtitia KERBOUZ, chef d'unité, Patrimoine naturel.

## **Extrait de la « Méthodologie générale de conduite des plans de gestion paysagers du Département »**

### **Objet et contenu**

La présente procédure décrit la méthode d'élaboration d'un plan de gestion paysager pour un parc, un jardin ou un autre espace de nature (parc des sports, espace naturel sensible, etc.) du Département.

Elle formalise les principes de :

- conservation du patrimoine paysager et sa mise en valeur,
- l'application de la gestion différenciée dans un mode écologique et de développement durable.

Elle décrit la méthodologie pour le concevoir, le mettre en œuvre et l'évaluer, ainsi que les documents le composant :

- la synthèse,
- le cahier descriptif des unités de gestion (annexe 2),
- le plan de travail,
- le tableau de bord de suivi des opérations (annexe 3).

### **Domaine d'application et gouvernance**

Le plan de gestion paysager doit être établi pour chaque parc et jardin départemental dans sa forme complète, ainsi que pour tous espaces végétalisés, dans sa forme réduite et/ou adaptée au contexte du site.

C'est une programmation générale des principales actions qui devront se conduire sur le parc dans les cinq années qui suivent son lancement.

Les champs concernés sont :

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager,
- la conservation et l'enrichissement de la biodiversité,
- l'intégration des données de suivi du patrimoine arboré (données des plans de gestion arboricole ou forestier),
- la création et l'entretien des équipements,
- le mode de management, la validation et la programmation de travaux,
- l'accueil du public et la communication,
- la conservation du label de gestion écologique,
- l'actualisation des mémo-guides,

Le plan de gestion est construit en interne, par les services de la Direction des parcs, des paysages et de l'environnement. Il est réalisé dans un processus de projet transversal piloté par la/le responsable des plans de gestion paysagers du Service étude, paysages, patrimoine et environnement du lancement à l'exécution du document.

La gouvernance est représentée par le comité de pilotage formé par la direction et le comité de projet (Def III 1) . Il valide et contrôle les différentes phases du projet jusqu'à son exécution.

## **Méthode et partage d'information**

**Le plan de gestion doit être établi pour chaque parc et jardin départemental dans sa forme complète :**

### **1) Réunion de lancement**

- 1.1 - Réunion du comité de pilotage.
- 1.2 - Désignation du comité de projet.
- 1.3 - Définition du planning, des échéances et de l'emplacement du dossier de partage informatique.
- 1.4 - Définition des enjeux et des limites d'étude.

### **2) Etablissement du bilan du précédent plan**

- 2.1 - Analyse des tableaux de bord.
- 2.2 - Recueil du ressenti des équipes.
- 2.3 - Définition des orientations et du périmètre des besoins.

### **3) Réalisation du diagnostic, des visites de site et synthèse des propositions**

- 3.1 - Mise à jour bibliographique, iconographique, réglementaire et du corpus scientifique et technique.
- 3.2 - Diagnostic paysager et analyse du mode de gestion.
- 3.3 - Visites de parc.
- 3.4 - Enquêtes auprès du public.
- 3.5 - Réalisation d'études complémentaires.
- 3.6 - Définition/modification du caractère du lieu .

### **4) Construction du plan de travail**

- 4.1 - Lister les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic.
- 4.2 - Analyses, sélections et priorisation.

### **5) Mise à jour de la cartographie et réalisation du cahier des unités de gestion**

- 5.1 - Mise à jour de la cartographie sur le système SIG du Département (unités de gestion, code qualité et nature de sol).
- 5.2 - Exécution du cahier des unités de gestion sur Adobe InDesign®
- 5.3 - Définition des indicateurs de performance (Def IV 8)

### **6) Réunion du comité du pilotage**

- 6.1 - Du bilan du précédent plan.
- 6.2 - Du caractère du lieu.
- 6.3 - Du plan de travail.
- 6.4 - De la cartographie et du cahier des unités de gestion.

## 7) Validation du plan de gestion

7.1 - Validation par le Président du Département.

## 8) Publication de la synthèse

8.1 - Rédaction de la synthèse.

8.2 - Mise en page infographique.

8.3 - Validation du bon à tirer.

8.4 - Impression et mise en ligne sur le site du Département.

## 9) Communication et suivi du plan

### Définition des termes employés

**Def III-1 : Comité de projet :** groupe de travail réunissant les personnes chargées de porter le projet de plan de gestion (chef d'unité et adjoint, responsable de parc et adjoints, chargé de biodiversité, architecte paysagiste, expert cartographe et SIG, chargé des plans de gestion)

**Def IV-1 : Groupe thématique :** personnes ressources pour l'étude d'une spécificité lors du diagnostic et des visites de parc. Notamment : entreprise horticole, apiculteurs, collègues d'autres directions (culture, eau, modibilité, etc.), collègues : historien, conférencier, chargé de communication, expert arbres et pathologies, agents d'accueil et de surveillance.

**Def IV-2 : Tableaux de bord :** le tableau de bord est l'outil de suivi de l'exécution du plan de gestion pendant les 5 années de sa réalisation.

**Def IV-3 : Axes d'amélioration :** les axes d'amélioration sont les objectifs principaux à atteindre pendant la durée du plan de gestion. Ils serviront à réaliser la synthèse du bilan.

**Def IV-4 : Le caractère du lieu :** il s'agit de l'identité du parc, de son caractère singulier, et du parti-pris de la gestion et de la conduite de la conservation paysagère qui en découlent.

**Def IV-5 : Les pilotes d'opération :** il s'agit des personnes responsables de la mise en œuvre des actions définies du plan.

**Def IV-6 : Les codes qualités :** les codes qualités correspondent à la typologie des modes d'entretien en gestion différenciée :

**Rappel code qualité 1 (horticole) :** Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. *Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement*

*d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïciculture...*

**Rappel code qualité 2 (jardiné) :** Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). *Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...*

**Rappel code qualité 3 (rustique) :** Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). *Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...*

**Rappel code qualité 4 (naturel) :** Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). *Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...*

**Rappel code qualité 5 (sol sportif) :** Ce code a été ajouté avec l'élaboration de plans de gestion pour les parcs à vocation sportive : le parc du Pré Saint-Jean et le domaine départemental du Haras de Jardy. Ce sont des surfaces minérales, synthétiques ou stabilisées destinées à la pratique des différents sports. Ces zones sont entretenues de façon à permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

**Def IV-7 : Les unités de gestion :** espace précisément délimité sur le plan du site, correspondant à une unité en terme de paysage, d'usages et de type d'entretien. Elle peut être plus ou moins grande selon le site ou sa particularité. Un numéro et un nom usuel lui sont attribués, ainsi qu'un code qualité d'entretien.

*Exemple : 71-Bois de la faisanderie- code 3 (rustique)*

**Def IV-8 : Indicateurs de performance :** il s'agit d'indices permettant de mesurer l'évolution positive ou négative des actions de gestion pour la conservation du label de gestion écologique.

*Exemple : la surface des ZNP, le bilan carbone, le rapport eau potable/eau récupérée, etc.*

## BILAN DU PLAN DE GESTION 2013-2017

Le plan de gestion a été globalement appliqué et le montant des opérations programmées a permis de réaliser des opérations structurelles importantes comme le renouvellement des revêtements de sol, l'accessibilité « PMR » ou des projets de requalification paysagères.

<b>Améliorer la qualité de l'accueil et faciliter les usages</b>	Etude sur la cohabitation des cyclistes et promeneurs
	Refaire les allées dégradées
	Refaire ou améliorer certains petits équipements
	Améliorer les aires de jeux et de sports
	Créer les accès et circulations PMR
	Continuer le remplacement de certains éléments de mobilier
	Installer une nouvelle signalétique
	Rééditer un nouveau plan de la PVB
	Améliorer la visibilité dans les virages
	Renforcer la sécurité
	Communication
	Suivre l'évolution du projet Véloscénie
	Continuer le rachat des parcelles
	Faciliter l'accès sur zone aux jardiniers avec véhicules
<b>Objectif global et montant des opérations réalisées</b>	<b>81%</b> <b>2 029 405,00 €</b>



<b>Améliorer la qualité paysagère (diversité des ambiances selon l'environnement naturel et urbain du lieu)</b>	Conduire des projets de réaménagement paysager sur certaines unités.
	Ouvrir des vues latérales (repenser certaines lisières)
	Apporter de la couleur, via des fleurissements
	Créer ou rénover les petits ouvrages
	Renouveler et ajouter des plantations
	Développer et valoriser le patrimoine arboré
	Renforcer les liens entre paysagistes et gestionnaires
<b><u>Objectif global et montant des opérations réalisées</u></b>	<b>66%      213 053,00 €</b>
<b>Améliorer la gestion environnementale (écologique)</b>	Améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissèlement
	Réaliser des économies d'électricité
	Conserver un label environnemental
	Développer un corridor boisé
	Conserver et développer les habitats potentiels pour la biodiversité locale
<b><u>Objectif global et montant des opérations réalisées</u></b>	<b>70%      128 000,00 €</b>
<b>Indice d'évaluation des opérations réalisées</b>	<b>72%      Montant total de : 2 370 458,00 €</b>

Les principales difficultés de réalisation des objectifs sont dues à l'exécution des opérations de commande publique, soit du fait de leur évolution juridique, soit du fait des délais de commande et de programmation.

L'amélioration de la qualité paysagère est un objectif de long terme. C'est la raison pour laquelle, certains objectifs ne sont pas encore réalisés. Les changements de taille des haies, la création des ouvertures et des vues et le travail d'étude des paysagistes demandent réflexions et temps pour définir les modes d'intervention sur le terrain.

## REFERENCES DU DOCUMENT DE SYNTHESE

Le diagnostic global du site a été réalisé sur la base des éléments suivants :

### 1) Documents et études antérieures au plan de gestion

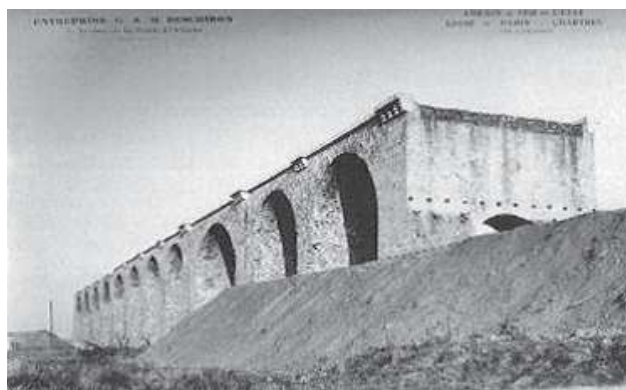
- Plan départemental de développement des circulations douces, CG92, juin 2000.
- Le schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, CG 92, Agence Bertrand Folléa, Claire Gautier, Paysagistes DPLG, avril 2001, 182 p. (Coulée verte p.158-165)
- Valorisation paysagère de la coulée verte du sud parisien, CG92, Thierry Bouchet, Paysagiste DPLG, décembre 2001.
- Etude historique et archéologique de la Coulée verte du Sud parisien, GRAHAL, mai 2002, un rapport de 392 p., Planches : vol I (1 à 40), vol II (de 41 à 168), vol III (vues photographiques)
- Coulée verte du sud parisien, étude relative à l'établissement d'un plan de gestion et de cahiers des charges techniques pour l'entretien et la remise en état, Site et Concept, 2002, 34 p.
- Plans de gestion de la coulée verte 2005-2010 & 2013-2017, CD92, Unité Territoriale Sud
- La perruche à collier *Psittacula krameri* en Ile-de-France, Philippe Clergeau et Alan Vergnes, MNHN, janvier 2009, financé par l'Observatoire Départementale de la Biodiversité Urbaine (CG93). 38 p.

### 2) Données historiques

Synthèse réalisée d'après l'étude historique et archéologique du bureau GRAHAL (mai 2002, sous la direction de Michel Borjon, conduite par Valérie-Noëlle Jouffre, assistée des documentalistes Galin Demetrescu, Odile de Filippi et Dominique Vin).

#### La ligne de chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon

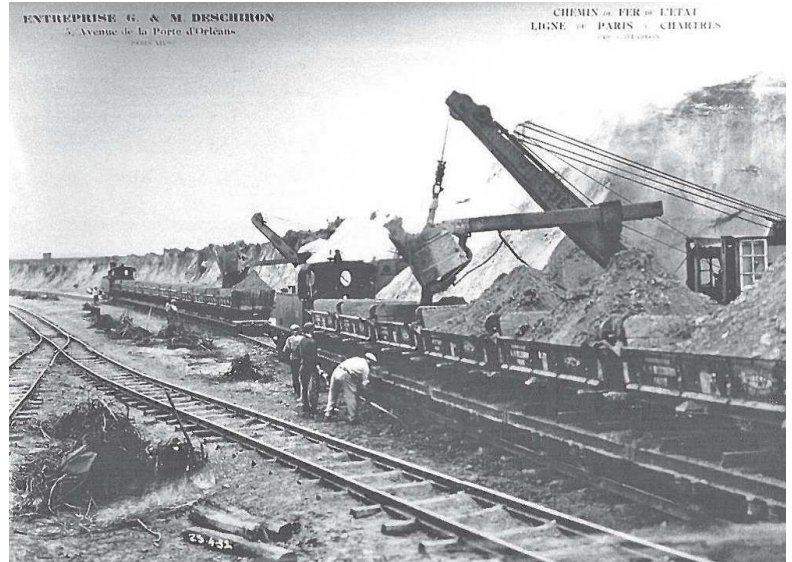
Le projet de cette ligne est inscrit dans le plan-programme présenté en janvier 1878 à l'Assemblée nationale, visant la construction à terme de 17 000 km de lignes de chemins de fer à travers la France. Le tracé de la ligne Paris-Chartres fut ensuite longuement discuté et plusieurs fois modifié selon les protestations et sollicitations provenant des Départements traversés, des enquêtes publiques et des municipalités intéressées par les dessertes de cette voie (stations de voyageurs et gares de marchandises). Finalement, la loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Paris-Montparnasse à Chartres par (ou près de) Gallardon, est adoptée le 21 juillet 1903.



Construction d'ouvrages pour la ligne : le viaduc de la Bièvre (1932) ; extrait étude GRAHAL  
© Ville d'Antony

La guerre 1914-1918 ralentit les travaux. Certains terrains non occupés de l'administration des Chemins de fer de l'Etat sont mis à la disposition des communes pour être cultivés au profit des familles nécessiteuses. Après la guerre, la situation économique de l'Etat ne permet pas une reprise efficace des travaux. En 1921, certains terrains sont mêmes revendus pour, en théorie, financer la poursuite du chantier.

Chantier entre Massy et Châtenay (1932) ; extrait étude GRAHAL  
© Ville d'Antony



Mais en 1929, suite à un programme de restriction des dépenses au sein du Réseau de l'Etat, l'achèvement de la ligne du chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon, estimé alors à 230 millions, devint illusoire. Bien entendu, les municipalités et les usagers potentiels continuent à réclamer avec obstination l'achèvement de la ligne. L'impact paysager de tant de travaux inachevés est aussi critiqué : « l'exécution a saccagé toute une contrée (les environs de la gare de Massy-Palaiseau et la vallée de l'Yvette où ce n'est que ponts, viaducs, déviations, impasses etc.) ».



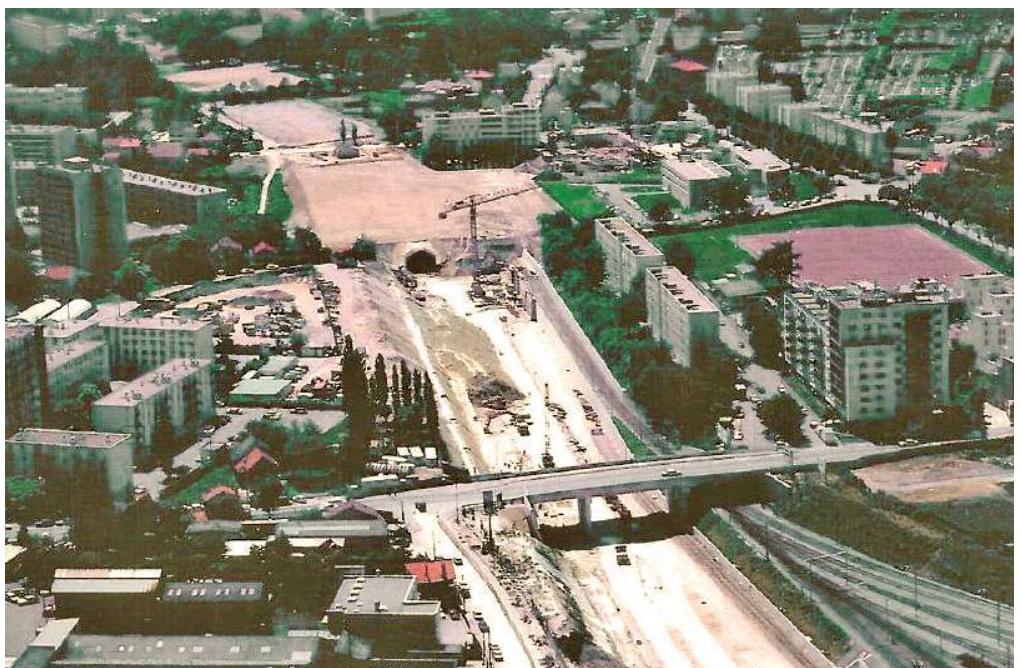
Destruction du pont de Châtenay (juin 1987). Photo Triquet. Extrait de l'étude GRAHAL  
© CD92/Musée du Domaine départemental de Sceaux

## Le projet de l'autoroute A10 Sud-Ouest

En 1956, un projet d'autoroute Sud-Ouest voit le jour dans le cadre du projet d'aménagement de la région parisienne. Cette nouvelle autoroute doit partir des boulevards de Paris, à la limite des communes de Malakoff et de Vanves, et traverser Châtillon, Fontenay, Sceaux, Chatenay Malabry, exploitant ainsi la trouée laissée par les travaux inachevés de la ligne de chemin de fer. Evidemment les municipalités concernées s'opposent au projet qui mènerait à « la stérilisation de vastes espaces de terrains et d'importantes destructions ». Malgré l'avis défavorable recueilli dans l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette autoroute, l'Etat poursuit la procédure avec des acquisitions de terrains. Mais la densité du tissu urbain et la proximité du parc de Sceaux et de la forêt de Verrières remettent en question le projet. Finalement sa suppression est envisagée dans le nouveau schéma directeur d'aménagement de la région et entérinée par décret le 16 mai 1984.

## Le TGV atlantique et la Coulée verte

Le projet de construire une ligne à grande vitesse vers l'Ouest est envisagé par la SNCF dès 1975. En 1981, le Président de la République François Mitterrand lui demande officiellement de préparer ce projet de nouvelle ligne de chemin de fer à grande vitesse de Paris à Tours et au Mans. Après enquête publique, un décret du 25 mai 1984 déclare la future ligne d'intérêt public. Evidemment, de nombreuses enquêtes, commissions, protestations, revendications et pétitions sont conduites dans les communes de la banlieue parisienne affectées par le nouveau TGV. A cette époque, entre Bagneux et Massy, l'emprise de l'ancienne plateforme destinée à recevoir la ligne avortée Paris Chartre par Gallardon, est une vaste étendue colonisée par la végétation. Les terrains appartenant toujours à la SNCF sont plus ou moins exploités par les communes (terrains de sport, jardins familiaux). Ce ruban vert spontané préfigure finalement la future coulée verte et dès 1980, des associations locales en demandent d'ailleurs un aménagement et une reconnaissance officielle en tant que telle.



Entrée Nord du tunnel de Fontenay (1er juillet 1987), extrait étude GRAHAL  
© SNCF/CAV

Le 5 mars 1985, le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (SMER) est créé par arrêté préfectoral. Il est composé des neuf communes traversées (Malakoff, Châtillon, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry, Antony, Verrières-le-Buisson, Massy), des deux Départements (Hauts-de-Seine et Essonne) et de la Région. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'Agence des Espaces verts d'Île de France.

La maîtrise d'œuvre est attribuée aux Directions départementales de l'équipement et à neuf paysagistes :

Malakoff : Liliane Tribel-Grunig

Châtillon : Philippe Lecarpentier

Bagneux : Alexandre Chemetoff

Fontenay : Pierre Roulet

Sceaux : Jean-Pierre Fau

Châtenay : Jean Restoueix

Antony : M. Lelong

Verrières et partie d'Antony : Alain Cousseran

Massy : Alfred Peter

### **Les travaux de la Coulée verte débutent en 1988 avec l'entreprise Paysage de France.**

Afin d'agrémenter les grandes parois de béton nu le long du boulevard Camelinat, trois artistes sont choisis par la SNCF, le Conseil général et la commune, pour réaliser un parement architecturé. En octobre 1987, les réalisations débutent :

- Béatrice Casadesus compose « la promenade dans un musée imaginaire » par une suite de reliefs et de creux revêtus de divers matériaux (céramique, pâte de verre, acier ...) évoquant des copies d'œuvres de Matisse, Léger, Picasso ou Tatline. L'ensemble s'étend sur 60 m de long et 5 m de haut aux abords de la rue Pierre Brossolette ;
- Olivier Descamps installe des silhouettes en aluminium d'athlètes représentant les étapes du lancer de poids et du disque aux abords de la rue Nicomède Pascual ;
- Yvette Vincent-Alleaume grave dans le mur « Les Bâisseurs », rehaussé de céramiques bleues et rouges. Ce décor s'étend sur 55 m de long et 6 m de haut aux abords de la rue Guy Moquet.

En 1996, la Coulée verte est achevée. Elle s'étend sur 14 km depuis le boulevard périphérique à Malakoff (Porte de Brancion) jusqu'à l'intersection avec la ligne RER à Massy. Sa superficie totale est d'environ 48 hectares. Elle comprend une voie cyclable (largeur variant entre 2 m et 3,5 m) et un cheminement piétons de 2 m en général.

La Coulée verte a été financée à 50% par la Région, 30% par les Départements et 20 % par les communes.

### 3) Grands documents de cadrage

#### Les objectifs originels du projet de la Coulée verte du sud parisien

L'étude sur la Coulée verte entre Paris et Massy lancée par le Conseil régional d'Île de France en 1983 pour intégrer au mieux le TGV atlantique comportait deux objectifs principaux :

- assurer une continuité verte, piétonne et cyclable entre Paris et la proche banlieue d'une part, entre les grands parcs du Sud parisien et la campagne d'autre part ;
- offrir des espaces verts de proximité aux zones déficitaires tout en s'harmonisant avec l'environnement local.

En 1985, les neuf paysagistes (un par commune) ayant travaillé sur le projet de coulée verte devaient respecter le principe de continuité et d'unité de la coulée. Les grandes orientations et points remarquables de la Coulée verte étaient les suivants :

- La voie cyclable est un élément structurant principal, identique sur toute la coulée. Les cheminements piétonniers doivent former un chemin de grande randonnée.
- Certains points sont définis comme « relais-optique » avec dégagement des vues vers l'extérieur :
  - Malakoff : début de la Coulée verte
  - Bagneux : début du souterrain
  - Fontenay : carrefours R Blanchet et RR Marchand
  - Sceaux : terrain près du boulevard Desgranges, carrefour Houdan et abords du lycée Marie Curie
  - Châtenay : abord du parc de Sceaux
  - Antony : franchissement de l'A86, avenue du bois de Verrières, ru des Godet
  - Verrières : vallée de la Bièvre
  - Massy : fin de la Coulée verte.
- Des alignements, non continus, d'arbres fastigiés, de préférence sempervirents, à moyen développement, donneront un rythme au tracé de la voie cyclable.
- Des alignements d'arbres fruitiers seront parsemés sur l'ensemble du tracé piétonnier.
- Des haies seront utilisées pour séparer la voie cyclable du cheminement piétonnier.
- L'eau sera un élément d'animation, ponctuant le tracé, sous forme de fontaines, bornes-fontaines, cascades et jeux d'eau.
- Les ouvrages architecturés (mur, murets, rampes, escaliers...) seront réalisés avec des teintes locales (ocre, couleur sable ou terre verte...) selon la référence des conditions paysagères de la région.

## Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles

Compétence des départements, les ENS font partie du maillage vert à conserver et valoriser. Cette politique est conduite dans le Département grâce au Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

La première révision du Schéma sera adoptée fin 2018, dans sa première version, il définit la Coulée verte comme une continuité naturelle d'intérêt régional. Sa valeur réside en particulier dans les relations qu'elle entretient avec d'autres espaces naturels du département (domaine de Sceaux, ru des Godets...).

Pourquoi avoir développé une politique ENS ?

### 1. Les espaces naturels ont pris une importance capitale pour les habitants

Au-delà des simples espaces verts traditionnels – parcs, jardins et squares constitués de pelouses rases et d'une faible diversité de plantations -, les espaces naturels apparaissent comme des refuges, des lieux de promenade et de détente indispensables à l'équilibre psychologique et social de citadins. Dans le contexte actuel de montée en puissance des préoccupations environnementales, la présence en ville de milieux naturels intéressants, riches d'une faune et d'une flore diversifiées, est un indicateur majeur de qualité de vie.

### 2. Les espaces naturels occupent encore aujourd'hui une part notable du territoire

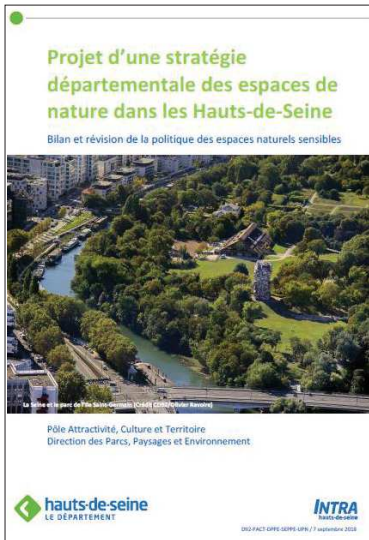
Malgré une forte urbanisation et une croissance continue de la population, le Cadastre vert des Hauts-de-Seine (2000) annonce que les espaces verts couvrent 7 830 ha, soit environ 45% de la superficie du Département. Ce terme regroupe cependant une grande diversité de situations, depuis les pelouses de terrains de sport, avec un intérêt environnemental limité, jusqu'à des espaces de forêts, de prairies et friches, caractérisés par une grande richesse biologique et paysagère.

### 3. Les espaces naturels, même urbains, ont une valeur intrinsèque

De nombreux espaces, sans statut particulier et délaissés faute d'intérêt fonctionnel évident, sont restés à l'écart des processus d'aménagement urbain. Ces sites présentent néanmoins un réel intérêt écologique du fait de leur végétation spontanée et de leur faible fréquentation. D'autres espaces, tels que des talus ferroviaires ou autoroutiers, constituent des corridors écologiques alors que leur statut les destine à la base au simple accompagnement des infrastructures de transport.

### 4. Les dispositifs de protection réglementaires traditionnels ne répondent pas pleinement aux besoins de conservation et mise en valeur

L'expérience montre que les protections réglementaires – espaces boisés classés, zones naturelles des PLU (NC et ND), sites inscrits ou classés - ne



Couverture de la brochure stratégie nature du Département des Hauts-de-Seine version 2018  
© CD92

suffisent pas forcément à empêcher des initiatives dommageables (par exemple l'artificialisation d'une partie du site). En outre, la protection réglementaire reste avant tout une capacité d'empêcher, n'ayant aucune incidence sur la gestion des sites afin par exemple de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du lieu. Enfin, la protection réglementaire n'a en aucun cas pour objet d'assurer une ouverture au public des espaces concernés.

#### **5. La gestion de l'espace doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une démarche de développement durable**

Dans le contexte actuel de fort déclin de la biodiversité à l'échelle planétaire, il convient d'agir à tous les niveaux possibles. Il ne s'agit pas de mettre un frein au développement économique, mais d'opter pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des réalisations humaines et, notamment, pour la préservation des espaces naturels et des espèces qu'ils abritent. Une responsabilité incombe à chaque collectivité territoriale et dans ce contexte, le Département des Hauts-de-Seine se doit d'apporter sa contribution.

#### **6. Il importe de faire la synthèse d'enjeux d'ordre local et global**

L'essentiel de la faune et de la flore présentes sur le territoire des Hauts-de-Seine est de l'ordre de la « nature ordinaire », laquelle pourrait être menacée dans un avenir proche si aucune politique n'est mise en place pour sa protection. Initier une politique de protection de la nature permet au Département de répondre de manière concrète à un enjeu qui sera à terme celui de l'ensemble des grandes métropoles occidentales.

En 2001, le schéma départemental des ENS présente un inventaire exhaustif des espaces de nature, dont certains, affichant un intérêt patrimonial plus important que les autres, ont été classés en espaces naturels sensibles. Ce classement portait sur la valeur intrinsèque de l'espace, sans faire de distinction entre propriétaires et gestionnaires. A l'époque, le Département s'affichait comme chef de file de la protection de la biodiversité sur son territoire, et projetait en conséquence d'intervenir sur tous les ENS, par la maîtrise foncière ou par une gestion directe du site, ou indirecte, sous convention avec les propriétaires. Dans ce cadre, des aides financières ou en nature ont été octroyées.

L'évolution de la loi (ENE 2010, MAPTAM 2014, BIODIV 2016 notamment) place d'une part la région comme chef de file de la biodiversité et responsabilise d'autre part chaque collectivité dans le cadre de leurs compétences relatives à la protection du patrimoine naturel. Le Département reste un acteur majeur sur le sujet dans le cadre de sa politique ENS, mais n'a pas vocation à gérer et contrôler l'ensemble des espaces naturels d'intérêt patrimonial sur son territoire. En revanche, il convient désormais d'appliquer une stratégie d'intervention, notamment à travers le volet foncier de la politique ENS, afin d'avoir une action pertinente et cohérente avec les autres politiques publiques



prises en œuvre (schéma régional de cohérence écologique, schéma territorial de trame verte et bleue, stratégies nationale et régionale de la biodiversité, plan vert régional...)

La notion d'ENS appartenant au Département, il convient de la redéfinir dans ce sens, afin d'engager une politique responsable et adaptée à ce nouveau contexte. Le sens de la loi de 1985, conférant aux départements la compétence d'élaborer une politique des espaces naturels sensibles, a été de donner un outil financier (la TDENS) et un outil juridique (un droit de préemption avec substitution et délégation possibles) aux départements pour acquérir, protéger et ouvrir au public des espaces naturels, jugés sensibles. Ce principe a été conservé par la loi nouvelle sur la biodiversité et renforcé en exigeant que chaque site acquis dispose d'un plan de gestion.

Si la loi ne définit pas directement ce que doit être un ENS, elle incite logiquement à considérer par défaut les terrains ayant été acquis par le droit de préemption ou ayant bénéficiés des crédits issus de la TA-ENS pour leur achat, leur aménagement et leur entretien. Dans ce cadre, les ENS peuvent être définis comme étant des espaces naturels, ouverts au public, reconnus d'intérêt patrimonial pour la population, utile pour la biodiversité, et remplissant l'un des critères suivant :

- terrain acquis par le droit de préemption ENS, soit directement par le Département, soit par une autre personne publique en délégation ou substitution (commune notamment)
- terrain, propriété du Département, géré par lui-même avec le produit de la TA-ENS
- terrain, propriété d'une personne publique ou privée, sous convention de gestion avec le Département, et bénéficiant du produit de la TA-ENS

Les autres sites, classés ENS dans la logique du schéma de 2001, mais ne remplissant pas les critères évoqués ci-dessus, sortiraient du dispositif de contrôle des ENS. Pour éviter toute confusion, ils seraient requalifiés en « espace naturel d'intérêt » (ENI), car conservant toujours leur qualité intrinsèque patrimoniale, mais étant sous la responsabilité de leur propriétaire.

En bref, tous les ENS de 2001 seront requalifiés en Espaces Naturels d'Intérêts (ENI) ; et seuls les ENI engageant la responsabilité du Département ou d'une Commune seront classés ENS dans le futur schéma.

**Sauf exception, les ENI et notamment les ENS, sont tous des espaces ouverts au public conformément à la loi.**

Sur le plan foncier et dans une optique de long terme, certains espaces pourront être intégrés dans une zone de préemption ENS définie en pleine concertation avec les communes, et apparaissant en tant que tel dans leur PLU. Les terrains qui seraient acquis par ce droit, directement par le Département ou en délégation par une commune, ont vocation à être classés en ENS.

Objectifs et exemples d'actions :

- Renforcer sa fonction de corridor écologique  
(création d'une liaison verte jusqu'à la forêt de Verrières)  
(préserver une emprise naturelle autour de l'autoroute)  
(conforter la fonction de liaison écologique : diversification des essences et des structures, effet lisières...)
- Protéger les éléments naturels adjacents à la coulée verte  
(préserver les masses arborées, les espaces ouverts jouxtant la coulée verte et formant des horizons naturels sur ses limites)

Objectifs opérationnels :

- Convention avec la SNCF pour la gestion des talus ferroviaires de Malakoff
- Gestion unifiée de l'ensemble du site
- Réorientation de la gamme végétale notamment avec un objectif de végétaux allochtones
- Déminéralisation des surfaces et amélioration de la gestion de l'eau à la parcelle.

### Le Schéma départemental des parcours buissonniers et le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR)

La Promenade des vallons de la Bièvre est inscrite dans ces deux documents. L'un est destiné au développement des itinéraires (parcours buissonniers) et l'autre à la protection réglementaire des itinéraires existants (PDIPR). L'inscription d'une promenade dans ce plan permet de bénéficier, sous conditions, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (préemption de terrain et financement avec la taxe d'aménagement).

Le Schéma des parcours buissonniers donne des prescriptions d'aménagements dont certains points sont particulièrement intéressants pour le développement de la promenade :

- rendre accessible les promenades aux personnes à mobilité réduite
- développer les circulations douces avec la pratique du vélo de loisirs (soit itinéraire mixte piétons/cyclistes avec une largeur de 3m50, soit itinéraire différencié avec 1m50 pour piétons, 1m50 pour vélos en sens unique ou 3 m en double sens)
- assurer un traitement paysager atténuant l'impact routier lors de franchissement d'infrastructure

### Le plan départemental de développement des circulations douces

Véritable schéma global d'aménagement, le Plan de développement des circulations douces repose sur la définition d'un réseau d'aménagements cyclables, maillé et hiérarchisé, permettant de répondre prioritairement aux besoins de déplacements utilitaires quotidiens, les circulations douces pouvant constituer une alternative à l'usage de l'automobile, quand 20 % des déplacements en voiture font moins d'un kilomètre.



Couverture de la brochure du PDIPR  
© CD92

Ce réseau comporte quelques itinéraires possédant une double vocation, utilitaire et de loisirs, qui ont été mis en évidence, retenus et confortés dans le Schéma des « Parcours Buissonniers » adopté par l'Assemblée départementale en avril 2008. Ainsi, ces deux schémas sont totalement en cohérence et complémentaires l'un de l'autre.

Par ailleurs, le Plan de développement des circulations douces des Hauts-de-Seine est cohérent avec le Schéma régional des circulations douces. Ainsi, les itinéraires cyclables d'intérêt régional sont clairement identifiés dans le Plan départemental.

Enfin, le territoire des Hauts-de-Seine est traversé par quatre véloroutes dont deux itinéraires touristiques majeurs, inscrits au Schéma national des véloroutes et voies vertes :

- l'Avenue Verte London-Paris (V16) ;
- **la Véloscénie (V40 Paris – Mont-Saint-Michel) qui concerne le parcours de la PVB dans sa traversé de Paris ;**
- Un troisième itinéraire doit être mis en service à l'horizon 2020 : la Seine à Vélo (V33) portée par l'Association des Départements de l'Axe Seine ;
- La quatrième véloroute est la V32 (Paris-Lille). Il est à noter que V16, V32 et V33 ont un itinéraire commun dans les Hauts-de-Seine entre le pont de Chatou et le pont d'Epinay.

La mise en œuvre du Plan de développement des circulations douces s'articule autour de plusieurs grands programmes :

La création de lignes de tramways donne lieu à une requalification de la voirie et à un meilleur partage de l'espace public. Ainsi ces dernières années, la mise en service du tramway T1 entre Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, du tramway T2 entre la Défense et le Pont de Bezons, et du tramway T6 entre Châtillon et Clamart ont permis la création d'environ 12,5 km d'aménagements cyclables. Ces sections sont d'autant plus attractives pour les usagers qu'elles s'étendent sur des linéaires significatifs.

La requalification de certaines voies départementales en boulevards urbains offre l'opportunité d'y insérer des aménagements cyclables dans un environnement de qualité. C'est notamment le cas de la RD 7 entre Paris et Sèvres (4,2 km) et de la RD 920 sur les communes d'Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine (5,7 km).

Les comités d'axe des lignes de bus du réseau principal ont permis la création d'aménagements cyclables. Parallèlement, les comités de pôle permettent une meilleure prise en compte des rabattements à vélo vers les transports collectifs en aménageant les abords des gares et stations et en y facilitant le stationnement des deux-roues.

Des projets d'itinéraires cyclables sur voirie départementale identifiés comme prioritaires pour renforcer le maillage du territoire sont réalisés chaque année

sur l'enveloppe financière spécifique.

Les enjeux de mixité d'usage, de pacification de la circulation automobile et de reconquête des espaces mitoyens de la voirie sont constamment pris en compte, des premières études jusqu'à la réalisation des travaux.

Ces efforts conjugués permettent de compléter le réseau d'aménagements cyclables chaque année, tronçon par tronçon. Ainsi, entre début 2007 et début 2018, **près de 73 km** d'aménagements cyclables ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, portant le linéaire total à **144 km, soit 43% du linéaire total de la voirie départementale**.

Véritable outil de suivi du Plan de développement des circulations douces, la **carte des voies cyclables dans les Hauts-de-Seine** est mise à jour chaque année. Elle recense les aménagements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, mais aussi des communes et intercommunalités, de l'Office National des Forêts, de l'Etat, du Port Autonome de Paris et de Paris La Défense.



Présentation du plan vélo de la Région Ile de France  
© IAU-IDF

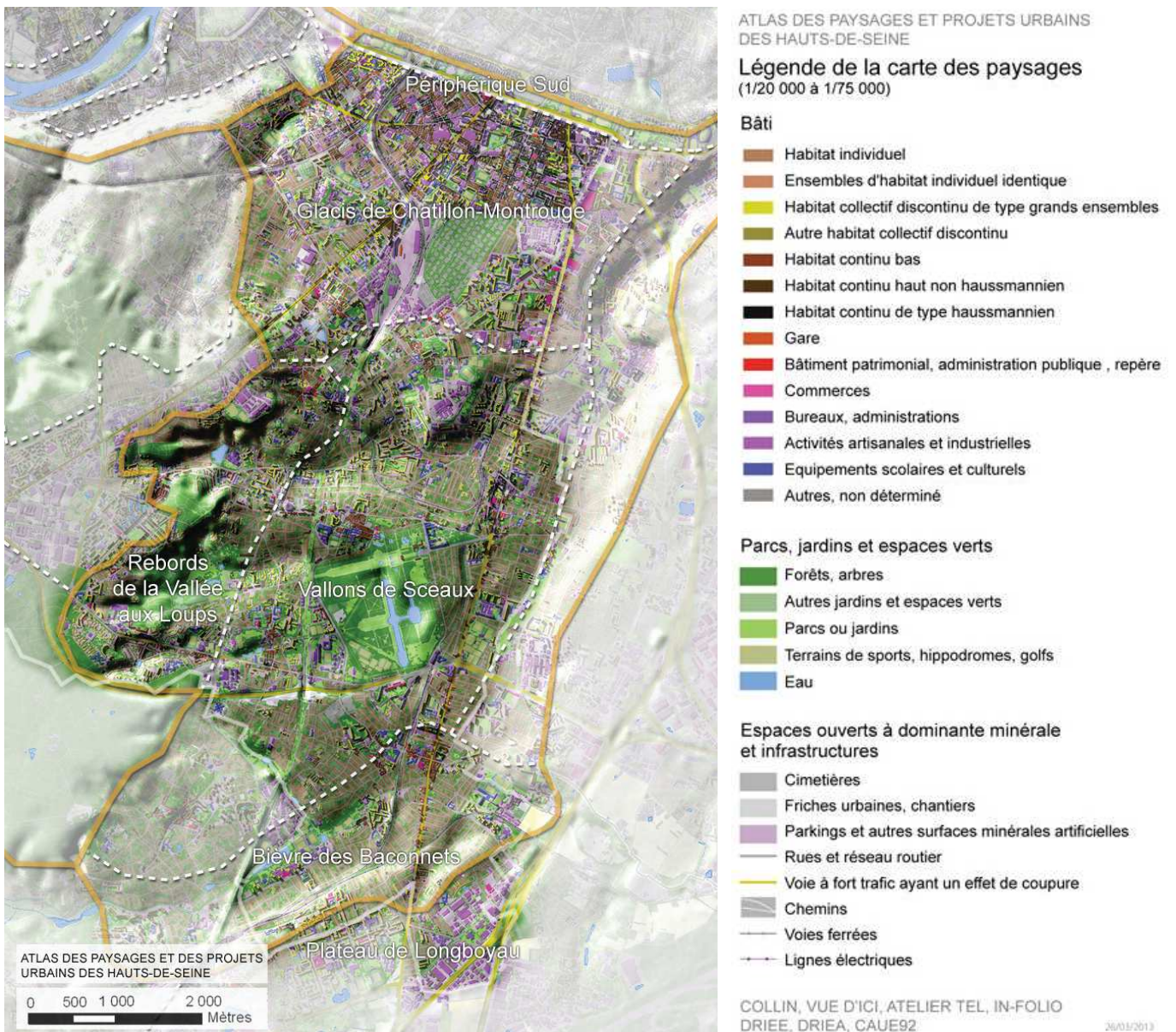
## DIAGNOSTIC PAYSAGER ET HORTICOLE

Le terme de paysage recouvre une grande variété d'interactions entre l'homme et son environnement naturel qui dépendent de la géographie, de l'urbanisme et de la conservation patrimoniale. Les paysages reflètent souvent des techniques spécifiques d'aménagement, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis.

La protection des paysages dans le Département des Hauts-de-Seine est un enjeu des plans de gestion. De la protection des paysages notamment en milieu très urbanisé découle le maintien d'une diversité biologique et animale.

### 1) Contexte géographique et climatique

Selon l'étude l'atlas des paysages de la région d'Île-de-France (CAUE 92-DRIEE), la Promenade des vallons de la Bièvre traverse l'ensemble de l'unité paysagère « des versants de la Bièvre d'Antony à Montrouge ».

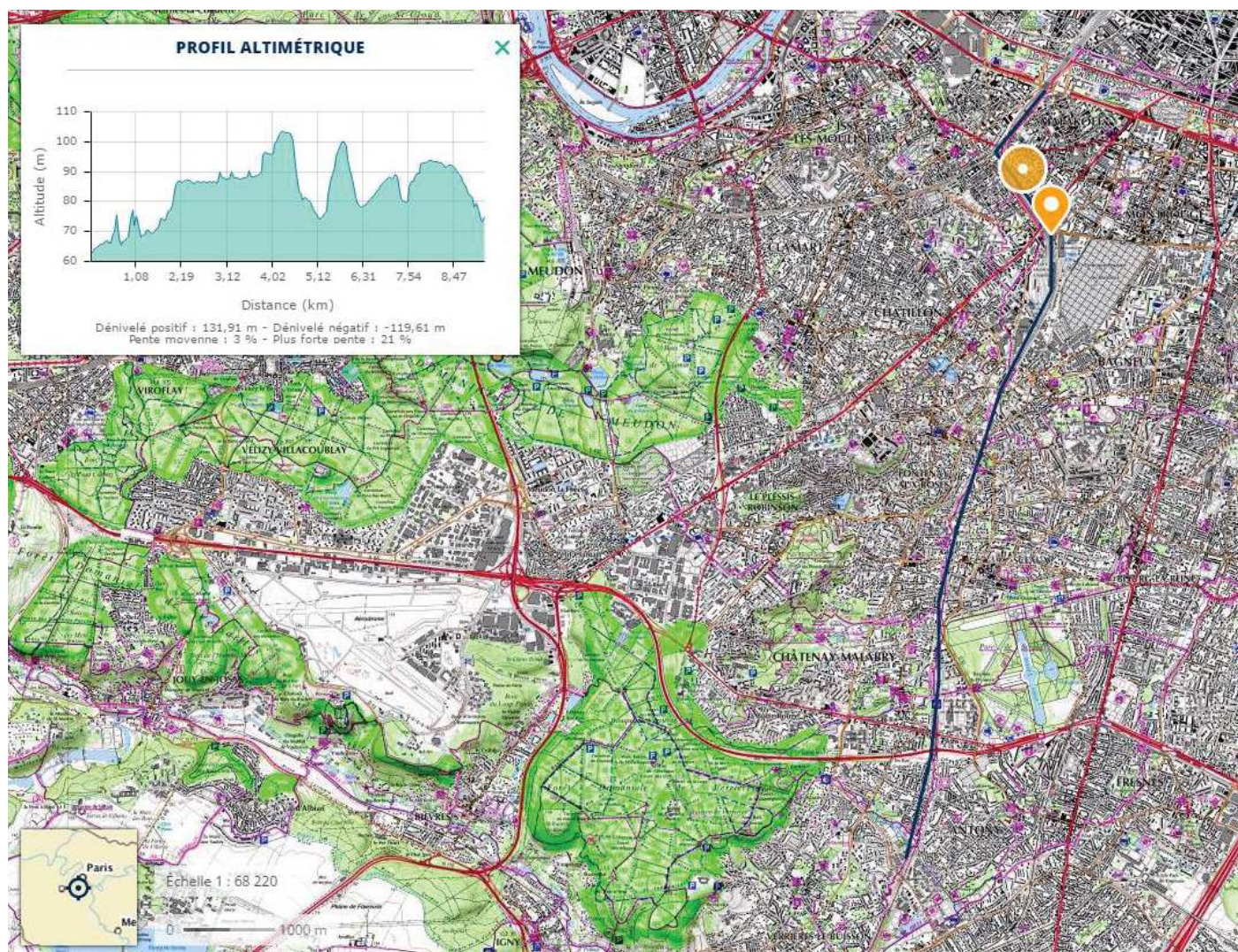


Carte des unités paysagères  
© CD92/IAU-IDF

Comme son nom l'indique, la Promenade longe par l'ouest la vallée de la Bièvre et coupe ainsi plusieurs vallons dont les rus se jettent dans la Bièvre : le ru des Blagis, le ru d'Aulnay, le ru de Châtenay et le ru des Godets.

L'itinéraire présente donc un relief contrasté lors de la traversée des vallons, sur les communes de Fontenay et de Sceaux notamment. Selon la carte topographique, à titre indicatif et approximatif, les altitudes sont :

- sur Malakoff : 64 m (Porte de Paris)
- sur Châtillon : 90 m
- sur Bagneux : 102 m (111 m sur le tumulus)
- sur Fontenay, en crête : 100 m
- sur Fontenay, en fond de vallon des Blagis : 76 m
- sur Sceaux, en crête : 100 m
- sur Sceaux, en fond de vallon d'Aulnay : 76 m
- sur Châtenay et Antony : 80 m



Profil topographique de la promenade  
© Géoportail/IGN

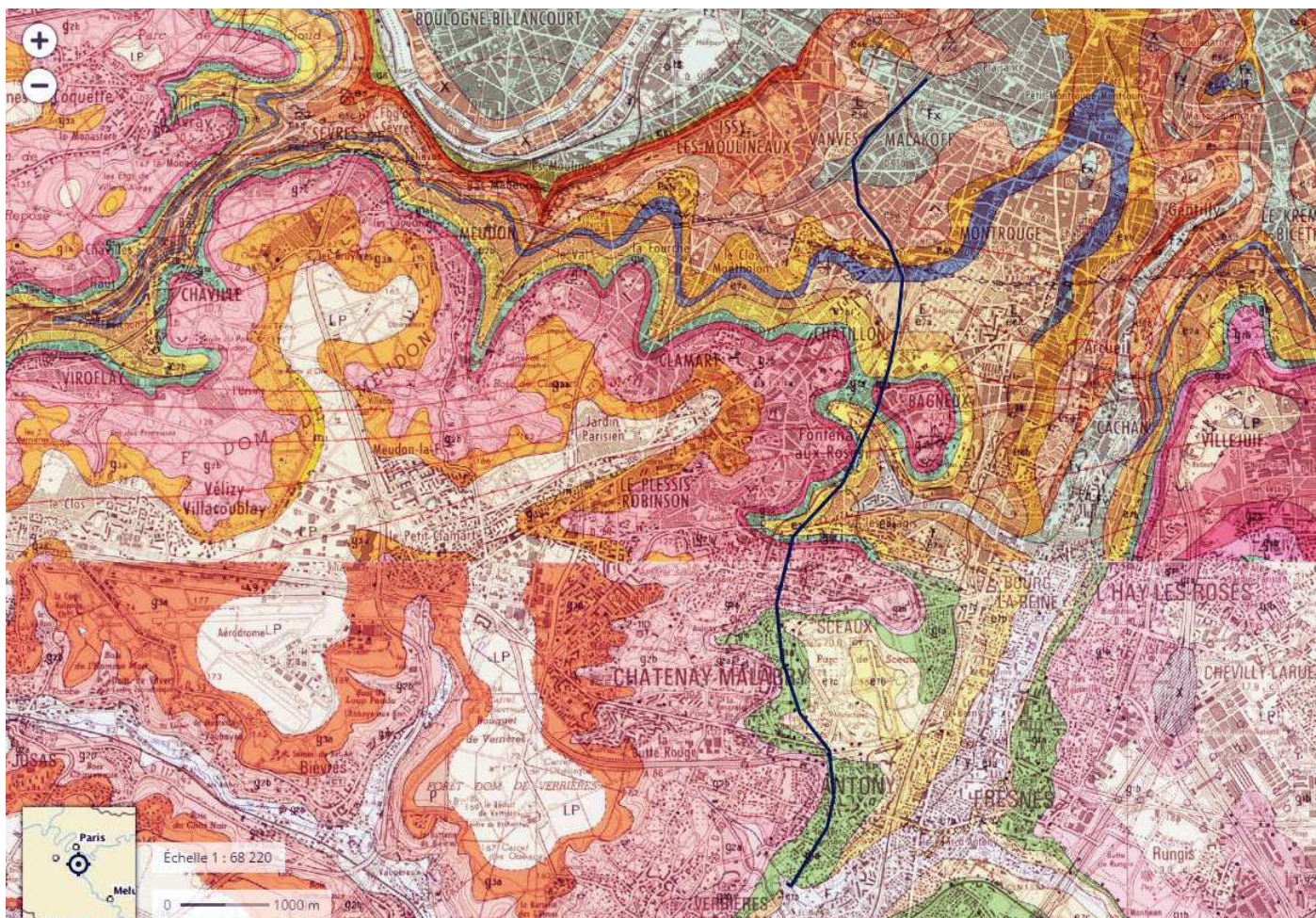


Vue de Sceaux (niveau des Chéneaux) vers Châtenay  
© CD92/O. Bouviala

Au niveau géologique, les sous-sols varient évidemment en fonction du lieu et notamment de son altitude, exposant ainsi différentes couches sédimentaires tout au long du tracé. Selon la carte géologique de la région, les terrains naturels affleurants sont issus des couches sédimentaires déposées lors de la dernière transgression marine de l'Oligocène (- 30 millions d'années environ). Aussi, on trouve, les sables de Fontainebleau (couche la plus récente), des marnes à huîtres, des calcaires de Brie et argiles à meulière, des argiles vertes et marnes supragypseuses (couche la plus ancienne).

Cependant, il faut bien noter que les terrains ont été profondément bouleversés avec les énormes mouvements de terre, en déblais et remblais, lors des travaux du TGV. Aussi, la nature des sous-sols ne peut être prise comme un facteur déterminant pour qualifier les sols et leurs objectifs de végétation. Des analyses pédologiques, localité par localité, sont donc indispensables pour connaître la véritable nature du sol en place.

Les services de la Direction des parcs, des paysages et de l'environnement réalisent dans leur périmètre une cartographie des sols des parcs dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion écologique.



Carte géologique  
© Géoportail/IGN

Au niveau climatique, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18° C en moyenne), des hivers doux (6° C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris). Il faut noter que l'urbanisation provoque une croissance de la température ainsi qu'une baisse du nombre de jours de brouillard par rapport aux territoires franciliens de la grande couronne. Les vents dominants sont de secteur Ouest/Sud-Ouest en automne et en hiver, de secteur Nord / Nord-Ouest au printemps et en été. L'évolution du climat au cours du XXI<sup>e</sup> siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec (MétéoFrance).

De même que le climat évolue, les effets de la chaleur sont aussi notables dans l'atmosphère urbaine dense. La description et la cartographie des îlots de chaleur permettent de noter les effets positifs de la végétation sur le microclimat et les effets potentiels sur les populations les plus fragiles.

La cartographie réalisée par l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile de France permet de noter qu'entre le nord de la promenade, au niveau de Malakoff et le sud, au niveau d'Antony, la présence de la végétation joue positivement sur de nombreux facteurs. Ces variations s'observent aussi avec des effets positifs entre le jour et la nuit.



## Climat régional à fine échelle : conclusions

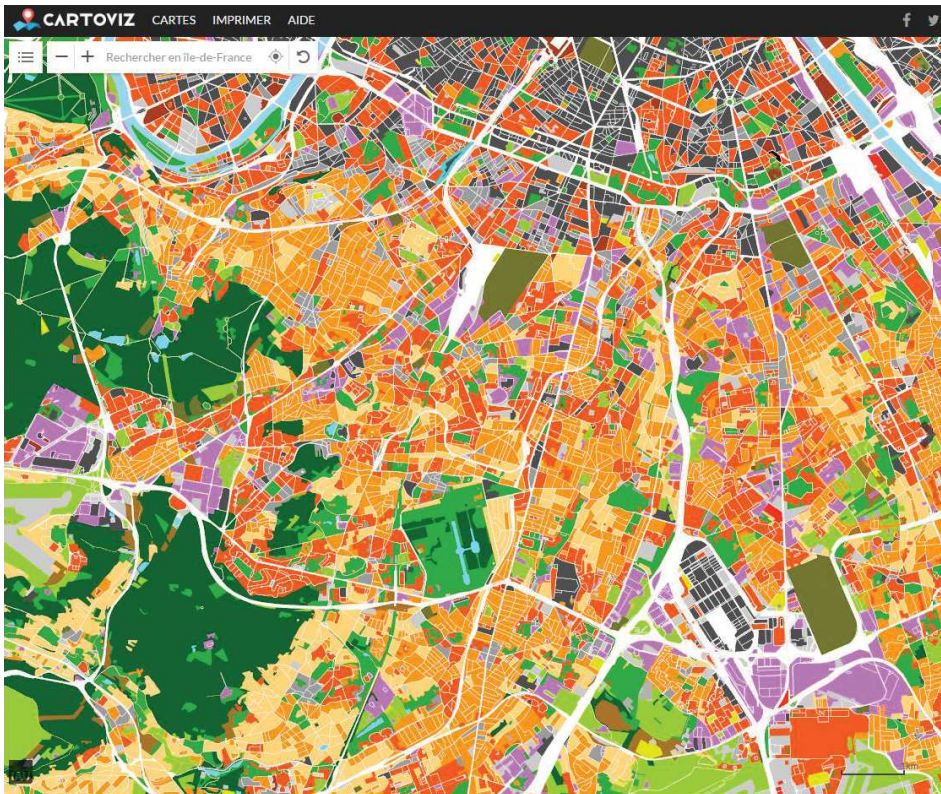
- Température moyenne : hausse de 1 à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés. Structure du champ de température conservée (maximum sur Paris et la petite couronne)
- Températures minimales moyennes : forte hausse jusqu'à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés
- Températures maximales moyennes : très forte hausse jusqu'à plus de 3.5°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés.
- Pluviométrie : diminution de 100 à 200 mm sur l'ensemble de la région, selon l'horizon et le scénario étudiés, avec un contraste hiver/été plus marqué

➡ La région Ile-de-France sera donc caractérisée par un climat plus chaud qu'aujourd'hui et légèrement plus sec.

Météo-France©Copyright

 **METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Diapositive extraite d'une présentation  
« Plan Climat, région Ile de France -scénarios climatiques »  
Bureau d'Etudes et de Climatologie,  
Julien Desplat et Raphaëlle Kounkou-Arnaud (2010)  
© Météo France



**• COMPRENDRE LES INDICATEURS**  
 Pour comprendre les interactions dont découlent les indicateurs et pictogrammes de cette carte [Lire la fiche détaillée](#)

**• EFFETS DE CHALEUR**  
 ● Très faible (Fraicheur) ● Faible ● Moyen ● Fort

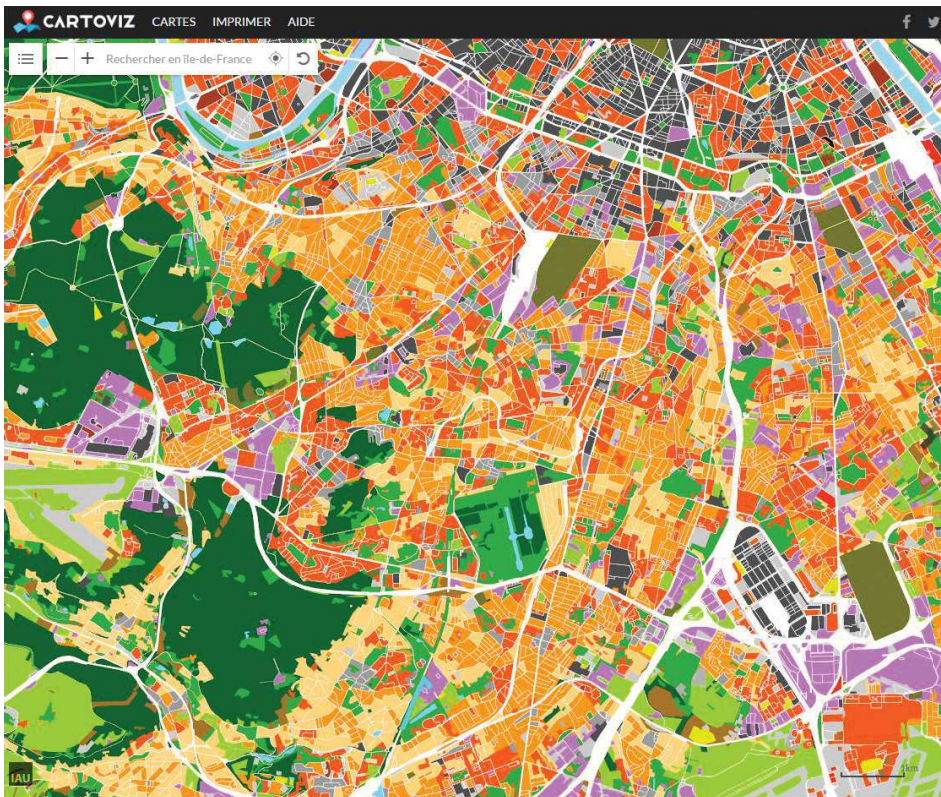
	Le jour	La nuit
Nombre de surfaces bâties	●	●
Ventilation de l'îlot	●	●
Nature du sol et écoulement de l'air	●	●
Obstacle à la vue du ciel	●	●
Rues étroites bordées d'immeubles hauts	●	●
Imperméabilisation des sols	●	●
Hauteur du bâti		19,8 m
Propriétés thermiques des matériaux		1600
Ombrage lié aux arbres	●	●
Présence/absence de végétation	●	●
Taux de végétation haute		8,4 %
Taux de végétation basse		24,4 %
Taux de végétation agricole		0,0 %
Présence/absence d'eau	●	●
Réfléchissement de la lumière	●	●
Chaleur produite par l'activité humaine	●	●

**• RAPPEL CANICULE 2003**  
 Température nocturne >20°C lors de la canicule 2003 ●

**• SENSIBILITÉ HUMAINE**  
 ● Très faible ● Faible ● Moyen ● Fort

Densité humaine	●	●
Part de la population sensible	●	●
Densité d'occupation des logements	●	●

Cartoviz, effet des îlots des chaleurs urbains promenade à Malakoff, proche Paris  
 © IAU IDF



**• COMPRENDRE LES INDICATEURS**  
 Pour comprendre les interactions dont découlent les indicateurs et pictogrammes de cette carte [Lire la fiche détaillée](#)

**• EFFETS DE CHALEUR**  
 ● Très faible (Fraicheur) ● Faible ● Moyen ● Fort

	Le jour	La nuit
Nombre de surfaces bâties	●	●
Ventilation de l'îlot	●	●
Nature du sol et écoulement de l'air	●	●
Obstacle à la vue du ciel	●	●
Rues étroites bordées d'immeubles hauts	●	●
Imperméabilisation des sols	●	●
Hauteur du bâti		-
Propriétés thermiques des matériaux		1400
Ombrage lié aux arbres	●	●
Présence/absence de végétation	●	●
Taux de végétation haute		44,4 %
Taux de végétation basse		49,1 %
Taux de végétation agricole		0,0 %
Présence/absence d'eau	●	●
Réfléchissement de la lumière	●	●
Chaleur produite par l'activité humaine	●	●

**• RAPPEL CANICULE 2003**  
 Température nocturne >20°C lors de la canicule 2003 ●

**• SENSIBILITÉ HUMAINE**  
 ● Très faible ● Faible ● Moyen ● Fort

Densité humaine	●	●
Part de la population sensible	●	●
Densité d'occupation des logements	●	●

Cartoviz, effet des îlots des chaleurs urbains promenade à Antony, périurbain dense  
 © IAU IDF

## 2) Situation foncière

La Promenade des vallons de la Bièvre a été aménagée à partir de 1989 sur des parcelles appartenant à différents propriétaires, en particulier RFF (Réseau Ferré de France), l'Etat, les Communes, et quelques propriétaires privés.

Afin d'assurer la protection foncière de la Promenade sur le long terme, le Département des Hauts-de-Seine cherche à acquérir les terrains situés sur son emprise de gestion. En 2008, cette régularisation foncière a conduit à l'acquisition de 11,4 ha de terrain appartenant à RFF, et auparavant loués aux Communes. Puis en 2012, le Département a acquis la totalité des terrains appartenant au SMER, soit 1,2 ha. Sur les **35 ha** de la Promenade situés sur son territoire, le Département est propriétaire aujourd'hui d'environ 13 ha, soit 36,7 % de la surface totale.

L'état parcellaire complet de la Promenade a été remis à jour en **juillet 2015**. Il fait apparaître que les **22 ha** restant, appartiennent :

- à RFF (31,2 % de la surface totale de la PVB) : Ces 11 ha ont vocation à rester dans le Domaine public ferroviaire, car la ligne de TGV se situe en dessous à faible profondeur, dans une bande de 30 m de large.
- à l'Etat (12,5 %) : des démarches sont entamées auprès de l'Etat et de Grand Paris Aménagement, afin d'acquérir les 4,3 ha de terrains sur les 7 communes.
- aux Villes (13,5 %) : Ces 4,7 ha sont en cours d'acquisition par le Département.
- au Domaine public (4,9 %), communal
- à d'autres propriétaires (1,2 %) : privés, OPDH, RATP...

## 3) La gestion différenciée et le traitement paysager

La gestion différenciée dans un parc consiste à appliquer un entretien différent selon l'usage et la nature d'espace vert qui le compose. Certaines zones sont très entretenues (zone horticole à vocation ornementale), d'autres zones sont moins entretenues (zone naturelle à vocation écologique). Il n'y a donc pas d'espace mal entretenu ou abandonné ; il y a par contre des entretiens différents. A chaque type de zone, son type d'entretien (nombre de tontes, nombre de tailles, ramassage des feuilles ou non, désherbage manuel ou non, plantation de fleurs ou non, arrosage ou non, gazon, pelouses ou prairies...).

Par exemple, l'herbe dans une zone horticole est régulièrement tondue et arrosée l'été pour obtenir un gazon vert. Dans une zone naturelle, l'herbe sera fauchée une fois par an, sans arrosage, pour maintenir une prairie à vocation écologique.

Ce principe de gestion différenciée est formalisé en délimitant des zones sur le site, selon leur qualité d'entretien. Quatre codes d'entretien peuvent être utilisés :

■ Code qualité 1 : zone horticole

Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...

■ Code qualité 2 : zone jardinée

Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

■ Code qualité 3 : zone rustique

Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

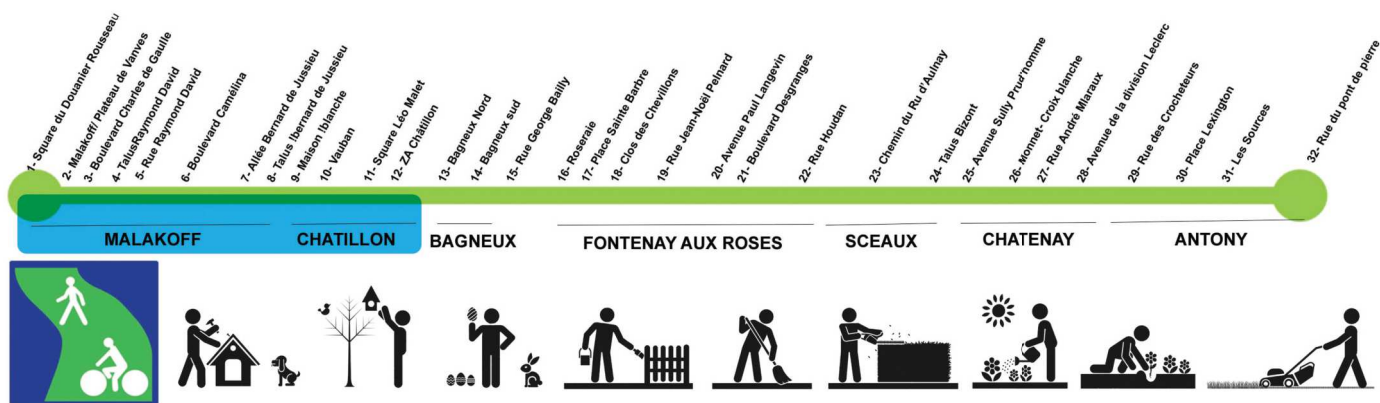
■ Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...)

Concernant la Promenade des vallons de la Bièvre, trois types de zones ont été retenus : jardinée, rustique et naturelle. Seul le code qualité 1 « horticole » n'est pas pratiqué sur le site : ses exigences et sa vocation n'ont pas semblées pertinentes quant aux orientations choisies pour la Promenade.

## De Malakoff à Châtillon, une coulée verte urbaine

12 Unités de gestion, 5ha – Code 2 (10u) et Code 3 (2u)



Considérant le contexte très urbain de cette portion de la Promenade, une grande partie de cet itinéraire est traité en code jardiné. L'étroitesse de l'espace et ses fortes relations avec la ville (trottoirs, placettes, traversées et accompagnements de voirie) justifie le choix de cet entretien. C'est aussi dans le respect des aménagements paysagers d'origine que ce code a été choisi. Ici, la dimension horticole des unités est privilégiée à la dimension écologique. La taille régulière des végétaux permet de conserver les largeurs d'allées et le choix de variétés horticoles sempervirentes, voire florissantes en hiver, garantit tout au long de l'année, la vision « d'espaces verts » dans la ville.



Début de la Promenade à Malakoff  
© CD92/O. Bouviala



Secteur Maison Blanche à Châtillon  
© CD92/O. Bouviala

Pour autant, cet itinéraire porté vers la qualification de « voie verte » est géré comme un espace végétalisé écologique labellisé. Ainsi, même dans cette portion étroite noyée dans la ville, 2 unités de gestion (n°4 et n°8) ont pu être classées en code rustique. Il s'agit des talus confortant le tunnel à ciel ouvert de la ligne grande vitesse : sur la rue Raymond David à Malakoff, sur l'allée

Bernard de Jussieu et sur la rue de l'Avenir à Châtillon.

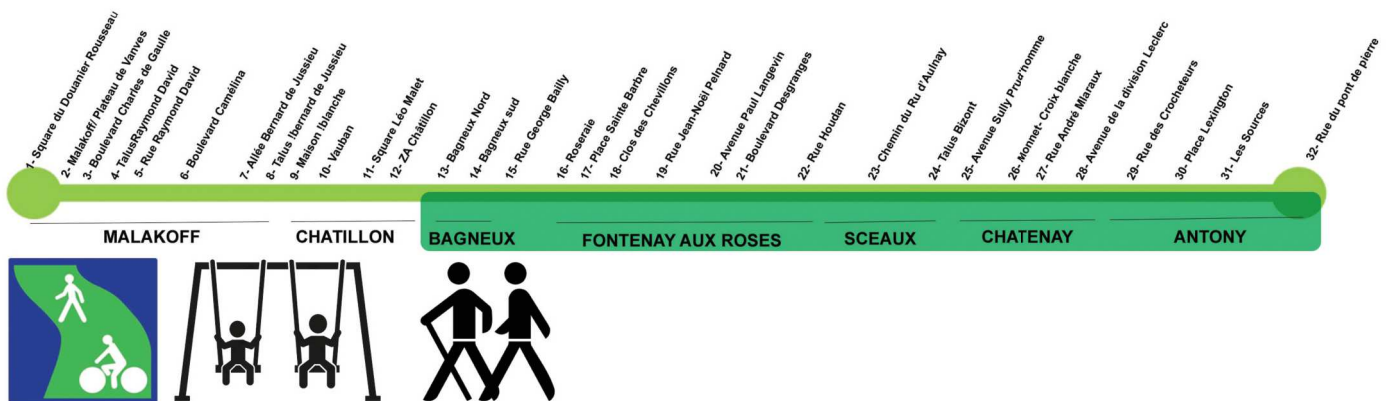
Difficilement accessibles et évidemment pentus, les talus ne sont pas des espaces fréquentés par le public. Aussi, les gestionnaires leur ont donné une vocation plus naturelle (prairies, friches et boqueteaux).



Prairie à fauches bisannuelles sur le talus de l'allée Jussieu, à l'entrée de la station David, Châtillon-Montrouge (ligne 13)

## De Malakoff à Châtillon, une coulée verte urbaine

12 Unités de gestion, 5ha – Code 2 (10u) et Code 3 (2u)



C'est en toute logique, que les zones rustiques de la Promenade s'imposent sur la partie méridionale de l'itinéraire, là où la largeur de l'emprise permet une cohabitation entre usages humains et intérêts écologiques. En effet, cette ambiance champêtre est plus facile à créer lorsque l'épaisseur des haies, la taille des bosquets et l'étendue des pelouses s'imposent enfin au milieu urbain. Ici, le promeneur respire comme un air de campagne. La faune et la flore s'expriment plus librement, pour s'y abriter, s'y nourrir ou plus simplement, s'y déplacer.

Les végétaux des haies et bosquets sont préférentiellement laissés en forme libre, les pelouses rustiques offrent de grandes aires de jeux et côtoient des prairies et des ourlets herbeux aux herbes hautes et fleuries.



Sentier sous le mail de pommiers à Bagneux  
© CD92/O. Bouviala



Prairie à houlque laineuse à Châtenay  
© CD92/O. Bouviala

Les végétaux plantés sont principalement choisis pour leur indigénat et les jeunes pousses spontanées sont encouragées lorsqu'elles ne présentent pas de risques d'envahissement particulier (les espèces exotiques envahissantes sont éliminées – ailante glanduleux, renouée du Japon, robinier faux-acacia, ambroisie- principalement).

Il faut noter que cet entretien diffère quelque peu avec les choix horticoles des premiers aménagements. Aussi, au fur et à mesure des remplacements de végétaux ou des réfections d'unité, les anciennes variétés horticoles sont très souvent remplacées par des espèces locales, plus fonctionnelles pour la biodiversité et plus propices à créer l'ambiance champêtre désirée. La taille des ligneux et la tonte des pelouses est différenciée selon les nécessités d'usages : si les arbustes sont laissés en forme libre au cœur des zones, ils seront régulièrement taillés sur le bord des allées et notamment dans les virages ; l'herbe est tondue plus facilement sur les zones planes (propices aux jeux) et fauchées sur les zones pentues ou proches des bosquets.



Tonte différenciée rue Langevin à Sceaux  
© CD92/O. Bouviala



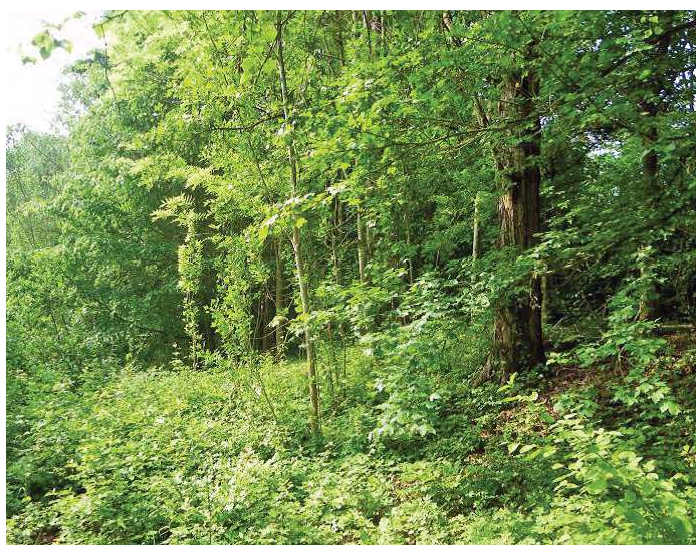
Tonte différenciée rue des Crocheteurs à Antony  
© CD92/O. Bouviala



Vue du Belvédère à Sceaux  
© CD92/O. Bouviala



Vue de la Roseraie à Fontenay-aux-Roses  
© CD92/O. Bouviala



Le Talus Bizot, partagé sur les communes de Sceaux et  
Châtenay : ½ hectare de zone boisée naturelle  
© CD92/O. Bouviala

**En bref, dans le plan de gestion 2014/2017, les surfaces se répartissaient ainsi :**

Surface totale de la Promenade	343 238 m <sup>2</sup> (soit environ 34 ha)
Surface des zones jardinées	71 528 m <sup>2</sup> soit 21%
Surface de la zone rustique	266 727 m <sup>2</sup> soit 77.5%
Surface de la zone naturelle	4 983 m <sup>2</sup> soit 1.5 %

**Dans le plan de gestion 2018/2022, les surfaces se répartissent ainsi :**

Surface totale de la Promenade :	344 776 m <sup>2</sup> (soit environ 34 ha et environ 1538 m <sup>2</sup> de plus)
Surface des zones jardinées	72 547 m <sup>2</sup> soit une augmentation de 1019 m <sup>2</sup>
Surface des zones rustiques	261 168 m <sup>2</sup> soit une diminution de 5559 m <sup>2</sup>
Surface des zones naturelles	11 060 m <sup>2</sup> soit une augmentation de 6077 m <sup>2</sup>

En conclusion, les surfaces rustiques ont diminué au profit des zones naturelles traduisant l'évolution dans la maîtrise et la connaissance des zones de gestion naturelle, ainsi que l'acceptation du public.



## DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

### 1) Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine

Contexte administratif et juridique national :

La définition des corridors écologiques et la mise en évidence des problématiques de rupture des continuités sont issues du Grenelle de l'environnement (Lois de 2009 et 2010). L'Etat et la Région Ile de France ont mené et validé le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en 2016.

Les lois NOTRe et Biodiversité reconnaissent à la Région le rôle de chef de file lié à la compétence pour la conservation de la biodiversité.

Actions menées par le Département :

En 2009, le Conseil général des Hauts-de-Seine a lancé une étude sur les continuités écologiques de son territoire, en écho à l'engagement national pour l'élaboration d'une trame verte et bleue.

L'étude a été conduite par BIOTOPE entre avril 2009 et mars 2010. Elle a abouti à une cartographie du réseau écologique faisant apparaître les cœurs de nature et les corridors écologiques. L'objectif était d'évaluer les interactions, la fonctionnalité et les potentialités de restauration et de renaturation du réseau. Il s'agissait également d'orienter la stratégie foncière et les modalités d'aménagement et de gestion des espaces.

La Coulée verte est identifiée comme un corridor écologique fonctionnel à améliorer de la commune d'Antony à la commune de Bagneux.



La Promenade sur Antony (proche rue du Colonel Fabien). La grande largeur et l'entretien rustique du site facilitent la circulation des espèces.

© CD92/O. Bouviala

Fin 2018, suivant l'évolution des compétences du département, la révision de la stratégie nature départementale a été votée par l'Assemblée départementale.

La promenade des vallons de la Bièvre est toujours un ENS.

Les actions menées dans ce cadre seront de trois ordres :

- Préserver et poursuivre le déploiement d'une infrastructure verte dans les Hauts-de-Seine.
- Engager une politique départementale conforme aux exigences réglementaires et cohérente avec les politiques et responsabilités des autres acteurs publics.
- Valoriser l'action départementale en lui conférant une meilleure lisibilité, au sein d'un document unique et fédérateur, que serait cette stratégie.

La Promenade des vallons de la Bièvre est classée Espace Naturel Sensible dans les Hauts-de-Seine (cf. chapitre 2-3-2). Sa première qualité écologique est celle d'être un véritable corridor de verdure pour le sud-ouest de l'agglomération parisienne. Depuis 2003, le Conseil départemental s'est engagé à améliorer cette fonction écologique, notamment en faisant évoluer sa végétation vers une plus grande naturalité. De nombreuses pelouses régulièrement tondues sont désormais traitées en prairies fauchées. De nombreuses haies plantées avec des variétés horticoles ont été remplacées par des haies champêtres aux espèces indigènes. Les objectifs de ce plan de gestion vont toujours dans le sens de cette évolution.

## 2) Composition végétale

La palette végétale des espèces préconisées pour constituer les haies en code rustique (75% des surfaces) :

### Arbres :

Chêne sessile (*Quercus petraea*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Tilleul (*Tilia cordata*), Charme (*Carpinus betulus*) Merisier (*Prunus avium*), Alisier torminal (*Sorbus torminal*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*), If (*Taxus baccata*), Houx (*Ilex aquifolium*), Noisetier (*Corylus avellana*), Saule marsault (*Salix caprea*).

### Arbustes :

Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*V. opulus*), Eglantier (*Rosa canina*).

Pour les unités de gestion en code jardiné correspondent, la palette végétale est issue des projets de requalification paysagère. On privilégie les vivaces, graminées et végétaux pérennes.

L'application du plan de gestion 2005-2010 a très largement contribué à cette évolution. Ci-dessous, sont donnés quelques exemples de fiches extraites de ce plan. Ces fiches sont toujours un outil de travail des gestionnaires :



## Les Bosquets naturels



**Description** // Le bosquet est un espace fermé et ponctuel, composé d'arbres et d'arbustes d'essences indigènes.

**Les Végétaux**  
à planter en port libre ou cépée

- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Frêne commun (*Fagus sylvatica*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Néflier commun (*Malus germanica*)
- Peuplier tremble (*Populus tremula*)
- Poirier (*Pyrus pyrasier*)
- Pommier (*Malus sylvestris*)

**Objectifs de gestion** //

- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume
- Proposer un refuge et une source de nourriture pour la faune

**Exemples d'application** //

- < Planter des essences indigènes
- < Laisser les feuilles mortes
- < Laisser un port libre aux arbres
- < Pas de bêchage ni de tonte



## Les Prairies



**Description** // La prairie est un milieu ouvert composé de plantes à fleurs et de graminées qu'on laisse monter en graine.  
La hauteur de la strate herbacée y est variée ce qui crée un microclimat (variations d'humidité et de température.)  
De nombreuses espèces sont inféodées à ce milieu : elles y trouvent l'alimentation nécessaire à leur survie et un refuge favorable à leur développement.

**Exemples d'application** //

- < Ne pas amender les sols : les prairies fleuries riches écologiquement poussent sur des sols maigres
- < Fauche annuelle tardive : les espèces floristiques et faunistiques peuvent terminer leur cycle de reproduction

**Objectifs de gestion** //

- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume, en diversifiant les essences, les textures et les couleurs
- Recréer un habitat spécifique qui est en voie de régression en Ile-de-France

**Les Végétaux les plus fréquents**

- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Carotte sauvage (*Daucus carota*)
- Centauree scabieuse (*Centaurea scabiosa*)
- Coquelicot (*Papaver rhoeas*)
- Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)
- Sauge des prés (*Salvia pratensis*)

# Les Haies naturelles



Unités écologiques



**Description** // La haie naturelle est constituée d'essences indigènes dont le port reste libre (aucune taille). Cette unité écologique permet de relier deux îlots de végétation : c'est une zone de passage.

**Objectifs de gestion** //

- Protéger les sols de l'érosion
- Maintenir l'humidité
- Protéger du vent
- Améliorer les qualités paysagères en créant du volume et en structurant le paysage
- Proposer un habitat pour la faune et la flore

**Exemples d'application** /

- < Planter des essences indigènes
- < Laisser les feuilles mortes au sol : cela permet d'amender les sols et de favoriser l'activité de la microfaune. Le travail d'aération du sol est alors réalisé et remplace le bêchage
- < Laisser un port libre aux arbustes (taille uniquement en cas de problème de sécurité ou de visibilité)

Les Végétaux à planter

<p><b>Aubépine</b> (<i>Crataegus monogyna</i>)</p> <p><b>Charme</b> (<i>Carpinus betulus</i>)</p> <p><b>Cornouiller sauvage</b> (<i>Cornus mas</i>)</p> <p><b>Eglantier</b> (<i>Rosa canina</i>)</p> <p><b>Erable champêtre</b> (<i>Acer campestre</i>)</p>	<p><b>Fusain d'Europe</b> (<i>Evonymus europaeus</i>)</p> <p><b>Néflier commun</b> (<i>Mespilus germanica</i>)</p> <p><b>Noisetier</b> (<i>Corylus avellana</i>)</p> <p><b>Prunellier</b> (<i>Prunus spinosa</i>)</p>
---	---

Ainsi, cela fait déjà 15 ans que les préconisations issues du Schéma départemental des ENS influencent les gestionnaires dans leurs projets de réfection des secteurs, et plus simplement, dans leur gestion quotidienne. L'objectif de conforter la fonction de liaison écologique en diversifiant les essences et les structures, et en réorientant la gamme végétale se concrétise sur tout l'itinéraire.

### 3) Inventaires

Afin de compléter le diagnostic global de la Promenade, une étude écologique a été réalisée par Biotope en 2012.

Tous les ans, un suivi ornithologique est réalisé par Bruno Lebrun (ornithologue CD92/CORIF), et d'une façon générale, des observations de terrain sont régulièrement notées par les gestionnaires.

Une mise à jour de cette étude est prévue dans ce nouveau plan de gestion.

Les inventaires et l'ensemble des observations sont aujourd'hui unifiés dans une même base de donnée : CETTIA ; <http://cettia-idf.fr/bdd>

Cette base gère les informations pour l'ensemble de la région IDF. Elle est pilotée par l'Agence Régionale de Biodiversité -IDF. Les inventaires qui seront conduits dans le cadre du plan de gestion seront renseignés directement dans la base. Cette plateforme de données permet de suivre les évolutions écologiques à l'échelle de la Région et de répondre aux objectifs de la loi Biodiversité et son plan national.

La base « oiseaux des jardins », de la LPO est aussi un outil de recensement des espèces dans les parcs du département :

<https://www.oiseauxdesjardins.fr/>

Cette base est disponible pour le grand public.

Toutes les informations disponibles en open-data sont accessibles sur le site dédié du département : <https://opendata.hauts-de-seine.fr/pages/accueil/>

### La faune

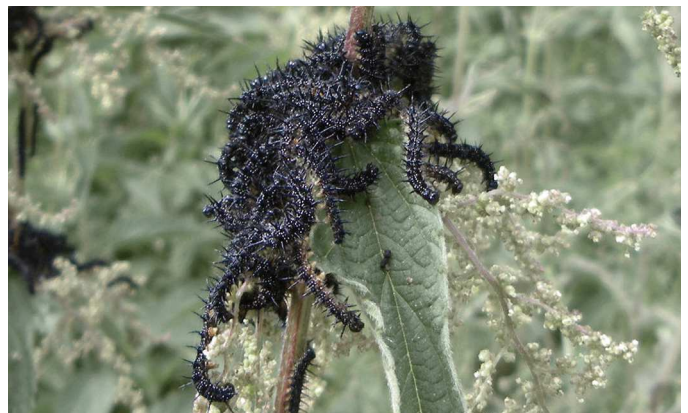
Le contexte très urbain du site et sa faible compacité (bande trop étroite pour assurer l'existence de véritables réservoirs de biodiversité) sont des facteurs limitant l'accueil de la faune. Egalement, la forte fréquentation du site par le public et sa jeunesse en tant qu'écosystème, ne favorise pas l'installation de populations animales sauvages. Typiquement, les arbres encore jeunes (taille moyenne, tronc de faible diamètre et houppier limité) n'ont pas encore atteint leur potentiel optimum pour offrir une diversité de niches écologiques aux espèces. Le milieu humide quasi-inexistant sur la partie alto-séquanaise de la coulée verte exclu la présence des espèces idoines, pourtant souvent intéressantes au niveau patrimonial (les Batraciens par exemple).

Papillons, grillons, criquets et sauterelles peuvent s'observer dans les prairies, friches et boqueteaux de la Promenade. Ces groupes sont représentés par des espèces communes des espaces verts urbains :

- Papillons de jour : Azuré commun, Piéride de la rave, Belle-Dame, Paon-du-jour, Tircis, Robert le diable...
- Orthoptères : Conocéphale bigarré, Criquet des pâtures, Decticelles bariolée et cendrée, Grande Sauterelle verte...



Le Paon du jour (*Inachis io*)  
© CD92/O. Bouviala



et ses chenilles sur Ortie dioïque  
© CD92/O. Bouviala

Seule la Decticelle bariolée affiche un statut patrimonial remarquable en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) pour la région Ile de France.



Decticelle bariolée (*Metriopectera roeseili*)  
© CD92/G. Blondeau

Unique représentant du groupe des Reptiles, le Lézard des murailles, apprécie les milieux sec et bien ensoleillés. On l'observe notamment sur les marches du tumulus de Bagneux et sur la portion traversant les zones industrielles de Châtillon (donnée O Bouviala, 2012).



Le lézard des murailles  
(*Podarcis muralis*)  
© Atlas de la faune 92

Concernant le groupe des Mammifères, aucune espèce n'est particulièrement remarquable sur la Promenade. Hérisson d'Europe, Renard roux, Fouine, mulots, rats, Ecureuil roux et quelques Chiroptères (Pipistrelle commune notamment) ont toutes été observées sur le site. Pour ces espèces, il s'agit surtout d'un site de nourrissage et de transit entre les espaces de nature proches (bois, parcs et jardins).

L'inventaire des Oiseaux par Biotope note 43 espèces contactées en 2012. La synthèse ornithologique de Bruno Lebrun précise et complète ces données : 25 espèces d'oiseaux ont niché sur le site et 29 autres espèces de passage ont été observées la même année.

Il s'agit principalement d'espèces citadines et ubiquistes, mais quelques espèces plus exigeantes sont également présentes. La Fauvette des jardins, la Fauvette babillarde et l'Hypolaïs polyglotte ont niché sur la commune d'Antony, où quelques massifs buissonneux denses répondent à leurs exigences. Un couple de Bergeronnette des ruisseaux a niché dans un puits d'aération du tunnel du T.G.V à Sceaux. Cette espèce semble adopter des milieux très artificiels et surtout bien éloignés de tout point d'eau, faisant preuve ainsi d'une remarquable faculté d'adaptation. Elle paraît également en progression dans la région, puisqu'un couple a niché, pour la première fois cette année, au parc de Sceaux. Deux autres couples ont niché sur la commune du Plessis-Robinson, l'un à l'étang Colbert, l'autre dans le centre ville.

En 2016, les inventaires sont moins bons, en effet, les Fauvettes et l'Hypolaïs ne sont pas repérés. On peut s'interroger sur le fait qu'elles soient allées nicher dans les talus où la prospection n'est pas possible. Mais cependant, la présence de Bergeronnettes grises (un couple), sur la commune de Châtenay est intéressante à noter.

Bergeronnette  
des ruisseaux  
(*Motacilla cinerea*)  
© CD92/P. Fontaine



La densité du Bouvreuil pivoine, avec au moins un couple sur chaque commune prospectée, est bonne. Cette espèce mérite une attention particulière car, au niveau national, on assiste depuis les années 1990 à une forte régression généralisée.



Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)  
© Oiseaux.net/D. Collin



Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)  
© Oiseaux.net/D. Collin

L'installation de nichoirs, 38 au total, pour palier au manque de cavités naturelles des arbres, a permis la nidification de certaines espèces cavernicoles (mésanges charbonnière et bleue principalement). En 2012, les nichoirs ont été occupés à 92 %.

En 2016, les chiffres sont sensiblement les mêmes.



Mésange bleue (*Cyanites caeruleus*)  
© CD92/P. Fontaine



Mésange charbonnière (*Parus major*)  
© CD92/P. Fontaine

En outre, la Promenade des vallons de la Bièvre attire de nombreuses espèces d'oiseaux en migration ou hivernantes (pics, hirondelles, Fauvette grise, Roi-telet triple-bandeau, Tarin des aulnes, Serin cini, Grosbec casse-noyaux...). La succession de pelouses, haies et bosquets est propice au stationnement des migrateurs, d'autant plus qu'arbres et arbustes à baies leurs fournissent de quoi se sustenter.





Le panorama de la biodiversité édité par l'Agence Régional de la Biodiversité en 2019, rejoint les tendances observées sur le terrain.

Au niveau de la faune en île de France, les tendances montrent qu'environ 1/3 des oiseaux nicheurs se reproduisent dans la petite couronne et dans Paris intra-muros. Dans cette proportion, depuis les 15 dernières années, 41% des espèces spécialistes du bâti connaissent une diminution de leur population. Le département étant très urbanisé, cela entraîne une uniformisation des espèces et notamment celles plus généralistes pouvant s'adapter plus vite.

Il est donc très important de pouvoir varier les milieux notamment, les zones humides, les prairies, les haies et les sous-bois variés.

Enfin, il faut noter la présence d'un petit rucher, de deux à trois ruches, installé dans un bosquet clôturé sur la commune de Châtenay. Exploité depuis 2008 par un apiculteur amateur, Monsieur Eric Leblond, les ruches donnent de bonnes récoltes, dont certaines ont été primées au concours des miels d'île de France (médaille d'or 2009 pour son miel toutes fleurs d'été).

### La flore

136 espèces de plantes vasculaires ont été recensées lors des prospections effectuées en juillet et en août 2012 (hors espèces plantées). Par rapport à l'inventaire 2004, les espèces naturalisées (non indigènes) sont moins présentes. Aucune espèce protégée n'a été recensée lors de cet inventaire. C'est globalement une flore ordinaire, typique des prairies de fauche mésophile et eutrophe, de friches nitrophiles et d'ormais rudérales (boisements anthropiques). Quelques espèces méritent cependant d'être citées pour leur rareté dans le département (Biotope 2012) :

- la Mauve musquée (*Malva moschata*), en bord de chemin au sud d'Antony. Considérée comme « rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), quelques pieds en bord de chemin sur Sceaux et Antony. Considérée comme « très rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*) sur Fontenay-aux-Roses et Châtillon. Considérée comme « rare » dans les Hauts-de-Seine.
- la Knautie des champs (*Knautia arvensis*) sur une bande enherbée longeant un trottoir à Malakoff. Considérée comme « assez rare » dans les Hauts-de-Seine.



Mauve musquée  
© Atlas flore 92/G. Arnal



Centaurée scabieuse  
© Atlas flore 92/G. Arnal



Gesse tubéreuse  
© Atlas flore 92/R. Dupré



Knautie des champs  
© Atlas flore 92/G. Arnal



Ourllet herbeux longeant une haie en forme libre sur Fontenay  
© CD92/O. Bouviala

Les prairies mésophiles sont surtout présentes à partir de Bagneux, où elles peuvent constituer de grandes surfaces non fauchées ou plus simplement des ourlets herbeux, zones de transition entre une pelouse et une haie ou un bosquet. Elles sont dominées par les Poacées, le Fromental élevé principalement (*Arrhenatherum elatius*) et enrichies par des espèces typiques : Carotte sauvage, Brunelle commune, trèfles, Centaurée des prés, Mauve sylvestre, Salsifis des prés...). Les friches nitrophiles, aux espèces vivaces, sont caractérisées par la présence de Sénéçon jacobée, Picrides, Mélilot blanc, Brome stérile, Armoise et Tanaisie. Enfin, l'habitat dit « Ormaie rudérale » définit les boisements de la Promenade. On y trouve principalement le Robinier, l'Erable sycomore, L'Ailante, l'Orme champêtre, le Merisier et le Sureau noir.



Epipactis helleborine  
© CD92/O. Bouviala

Orchidées



Ophrys abeille  
© CD92/O. Bouviala

A noter également, la présence de deux Orchidées: l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) sur la commune d'Antony (donnée O.Bouviala/ T.Dmytruk, mai 2012), et l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). Bien que non protégées, elles restent des plantes agréables à découvrir lors d'une promenade, affichant une floraison assez remarquable dans la végétation dominante.

En bref, aujourd'hui, les zones prairiales et en friches constituent la plus grande richesse de la diversité floristique du site.

La remise à jour des inventaires Faune/Flore sera réalisée pendant la durée du présent plan de gestion en plusieurs phases d'étude.

## Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Espace vert complètement aménagé de mains d'homme il y a une vingtaine d'année sur des remblais principalement limoneux, au sol brut, la Promenade est un site privilégié pour connaître une colonisation d'espèces opportunistes, pionnières et notamment envahissantes, et exotiques. Evidemment, Robinier faux-acacia, Renouée du Japon, Ailante glanduleux et Buddleia du père David constituent les quatre espèces ayant fait l'objet de mesures de contrôle (coupe et arrachage systématique). Hormis les Robiniers adultes, qui constituent certainement les plus gros arbres de la Promenade, installés sur les talus en particulier (Talus Bizot à Sceaux et Châtenay), les autres espèces ont largement été circonscrites à quelques aires bien localisées et réduites à quelques pieds. Notons la présence exceptionnelle d'un pied de Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) sur un talus à Châtillon, observé par Biotope en 2012.



Jeunes pousses de Renouée du Japon, très difficile à éradiquer  
© CD92/O. Bouviala

Parmi ces espèces, seul le Robinier fait l'objet d'une tolérance. Le rôle fonctionnel qu'il occupe dans l'écosystème (fixation des sols en talus, nectarifère et mellifère) et le fait qu'il se soit développé rapidement pour constituer de véritables boisements, justifient sa conservation sur le site. En revanche, les jeunes pousses sont contrôlées pour privilégier les espèces indigènes spontanées (chênes, tilleuls, Frêne commun, Erable champêtre, Orme champêtre...) afin de constituer à termes des boisements bien diversifiés.



La perruche à collier (mâle au premier plan).  
© CD92/J.-L. Dhez

En espèce animale, il faut citer la présence remarquable de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*). Cette espèce est en plein développement en Ile de France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue un lieu de reproduction privilégié (entre 20 à 30 couples nicheurs en 2010). Commandité par le Conseil général, le Muséum national d'Histoire naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui la présence de cette espèce en Ile de France et particulièrement sur le parc de Sceaux est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum National (CLERGEAU, 2011) estime à 2700, le nombre de perruches dans les dortoirs parisiens (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010). Le dortoir, à la frontière entre Antony et Massy compte 1450 oiseaux dont beaucoup viennent se nourrir et se reproduire sur les parcs du sud des Hauts-de-Seine, dont fait partie la Promenade des vallons de la Bièvre.

L'extension semble de proche en proche mais a fait un bond vers le nord, jusque dans l'Oise (60). Les observations ont été principalement effectuées dans des parcs publics, des bois et des jardins privés. Les cartes montrent l'ampleur de la propagation et sa forme qui privilégiait un axe nord-sud en 2009 beaucoup moins visible en 2014. Les cartes des seules nidifications pour les mêmes périodes montrent le coeur actif de la zone de propagation.

Les perruches sont concentrées plutôt dans un rayon de 25 km autour de Paris et surtout dans le sud (Hauts-de-Seine, Val de Marne). Les reproductions sont observées sur une surface d'environ 800 Km<sup>2</sup> jusqu'en 2009 et sur environ 1900 km<sup>2</sup> actuellement, soit largement plus du double de surface occupée par des oiseaux installés. Les perruches ne se reproduisent que depuis quelques années dans les Yvelines et la Seine-et-Marne. On note qu'à chaque période, des oiseaux sont vus ponctuellement assez loin de cette aire de reproduction.

L'estimation des effectifs de perruche à collier en Île-de-France est devenue plus délicate à réaliser depuis quelques années. Jusqu'en 2012, les comptages dans les deux gros dortoirs qui rassemblaient quasiment toutes les perruches de la région permettaient d'avoir un décompte minimal assez proche des effectifs totaux. Nous obtenions 1050 perruches

en 2008 et 2700 perruches en 2012 sur les 2 dortoirs.

L'éclatement des dortoirs en 2013 ne permet plus cette certitude (difficulté de trouver et compter les oiseaux dans de petits rassemblements) mais le comptage de l'hiver 2014-2015 donne pour le seul dortoir de Massy plus de 3500 perruches. L'estimation pour l'hiver 2013-14 est supérieure à 5000 individus pour l'Île-de-France.

## ANALYSE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Le terme de paysage recouvre une grande variété d'interactions entre l'homme et son environnement naturel qui dépendent de la géographie, de l'urbanisme et de la conservation patrimoniale. Les paysages reflètent souvent des techniques spécifiques d'aménagement, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis.

### 1) Définition

Il faut bien noter que la valeur écologique d'un tel site, noyé dans la matrice urbaine, ne s'évalue pas seulement à sa capacité à héberger ou non des espèces locales. La Promenade des vallons de la Bièvre apporte aussi de nombreux services écosystémiques aux habitants :

- réduction du volume d'eaux pluviales dans les réseaux, grâce aux terrains perméables (évite une surcharge des collecteurs),
- lutte contre les îlots de chaleur urbains (l'évapotranspiration des végétaux des espaces verts refroidit l'atmosphère en été),
- lutte contre la pollution de l'air (fixation des poussières par les végétaux),
- offre d'aménités pour les habitants (jeux extérieurs, détente, promenade, sport...),
- itinéraire de circulation douce (piétons, cycles),
- valorisation immobilière des habitations situées à proximité.



Pelouse arborée sur Fontenay. Lieu de détente pour les habitants.  
© CD92/O. Bouviala

## 2) Synthèse auprès des intervenants et usagers de la Promenade

Il faut bien noter que la valeur écologique d'un tel site, noyé dans la matrice urbaine, ne s'évalue pas seulement à sa capacité à héberger ou non des espèces locales. La Promenade des vallons de la Bièvre apporte aussi de nombreux services écosystémiques aux habitants :

### La Promenade vue par trois professionnels

Il s'agissait de recueillir leur avis sur leur représentation actuelle de la coulée verte et son avenir.

Les personnes rencontrées :

Benoît Lagier, chargé de biodiversité (SEPPE)

François Davy, jardinier, chef de chantier (entreprise SMDA)

Elodie Ducheman, responsable de la garde équestre (SAS)

Chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu rédigé, les points suivants rappellent les remarques les plus pertinentes :

- Comme tous les aménagements, les travaux destinés à améliorer la biodiversité sur la PVB sont contraints par la largeur du site et la présence de la dalle du TGV. Il faut viser la fonction de corridor de ce site et sa fonction de pas japonais entre les parcs de Sceaux, la vallée au Loup et la forêt de Verrière notamment.

La promenade est avant toutes choses une artère verte pour les habitants d'un secteur densément peuplé, elle ne sera jamais une réserve naturelle, mais elle peut être un vecteur de sensibilisation à l'environnement.

- Cette promenade a besoin de s'affirmer encore, notamment par le maintien et le vieillissement des arbres plantés, dans la limite du confort des riverains et des usagers. Le choix des essences peut évoluer : aux espèces pionnières (bouleaux, trembles, saules...), on peut désormais ajouter des espèces plus forestières (merisiers, chênes, noyers...). En effet, il paraît souhaitable d'introduire une gamme (indigènes ou non) désormais mieux adaptée aux sols, qui ont évolués depuis les premiers aménagements - sans volonté particulière de développer une collection d'arbres-.

D'autres pistes sont à explorer : éviter les espèces allergènes (bouleaux et platanes) ; proposer des espèces sobres adaptées à l'évolution du climat (pin sylvestre, chêne vert...) ; inventorier, diagnostiquer ce qui existe, ce qui se plaît, ce qui pousse bien, pour amplifier et améliorer le cortège arboré ; choisir des espèces à grand développement pour structurer le paysage (chênes par exemple, « arbre d'avenir ») ; déterminer des zones de friches spontanées et analyser ce qui pourrait pousser en bosquets évolutifs concourant à la biodiversité.

Plus de 20 ans après les grands travaux de terrassement et les mouvements de terre associés à la tranchée du TGV, grâce aux soins quotidiens



apportés par les gestionnaires, la Promenade des vallons de la Bièvre est aujourd'hui, un site toujours plus apte à accueillir la vie végétale, qu'elle soit plantée ou spontanée.

- Ces dernières années, il semble que la fréquentation globale de la coulée augmente et génère plus de dégradations : arbres arrachés, écorcés, mobiliers tagués, brûlés, cassés, barbecues sauvages, verres cassés, lampadaires secoués...

### **Bien être des usagers et accueil du public : une préoccupation majeure de notre travail**

Pour permettre de nous remettre en question dans notre travail auprès des usagers, nous réalisons régulièrement des enquêtes auprès du public. La dernière a été réalisée du 11 au 15 juin 2012, par deux étudiants en stage (niveau première bac technique en espace vert), Grégoire BOURSIGNON et Léo SEKINE, sous la tutelle d'Olivier BOUVIALA

L'enquête a été réalisée directement auprès des usagers du site, sur toute la coulée verte, de Malakoff à Antony. Les enquêteurs posaient les questions oralement et notaient les réponses sur les fiches. 146 usagers ont été sondés sur la base du questionnaire suivant :

- 1) Connaissez-vous le nom de « Promenade des vallons de la Bièvre » ?
- 2) Savez-vous qui entretient la coulée verte ?
- 3) Pour vous, cette coulée verte est plutôt : (choix par ordre de priorité) ?  
Espace de loisir / espace de nature / itinéraire de déplacement / espace de sport
- 4) Avez-vous remarqué un changement sur son aspect ? (l'enquêteur aborde la notion de gestion différenciée)
- 5) Quel est son principal attrait ?
- 6) Quel est le point négatif prédominant sur cet espace ?
- 7) Que souhaiteriez-vous voir développer sur cette coulée verte ?

Les enquêteurs ont par ailleurs enregistré la typologie des personnes interrogées, afin d'avoir un panel diversifié du public. Ainsi sur 146 personnes, il y a 42 % de séniors, 24% d'adultes (hors séniors), 21% de jeunes (adolescents), et 14% de familles (pères ou mères avec enfants). En très grande majorité, ce sont des promeneurs (89 %) dont des propriétaires de chiens (16%). Ce dernier chiffre (89% de promeneurs) oriente fortement les types de réponses quant à la représentation et les attentes sur la coulée verte.

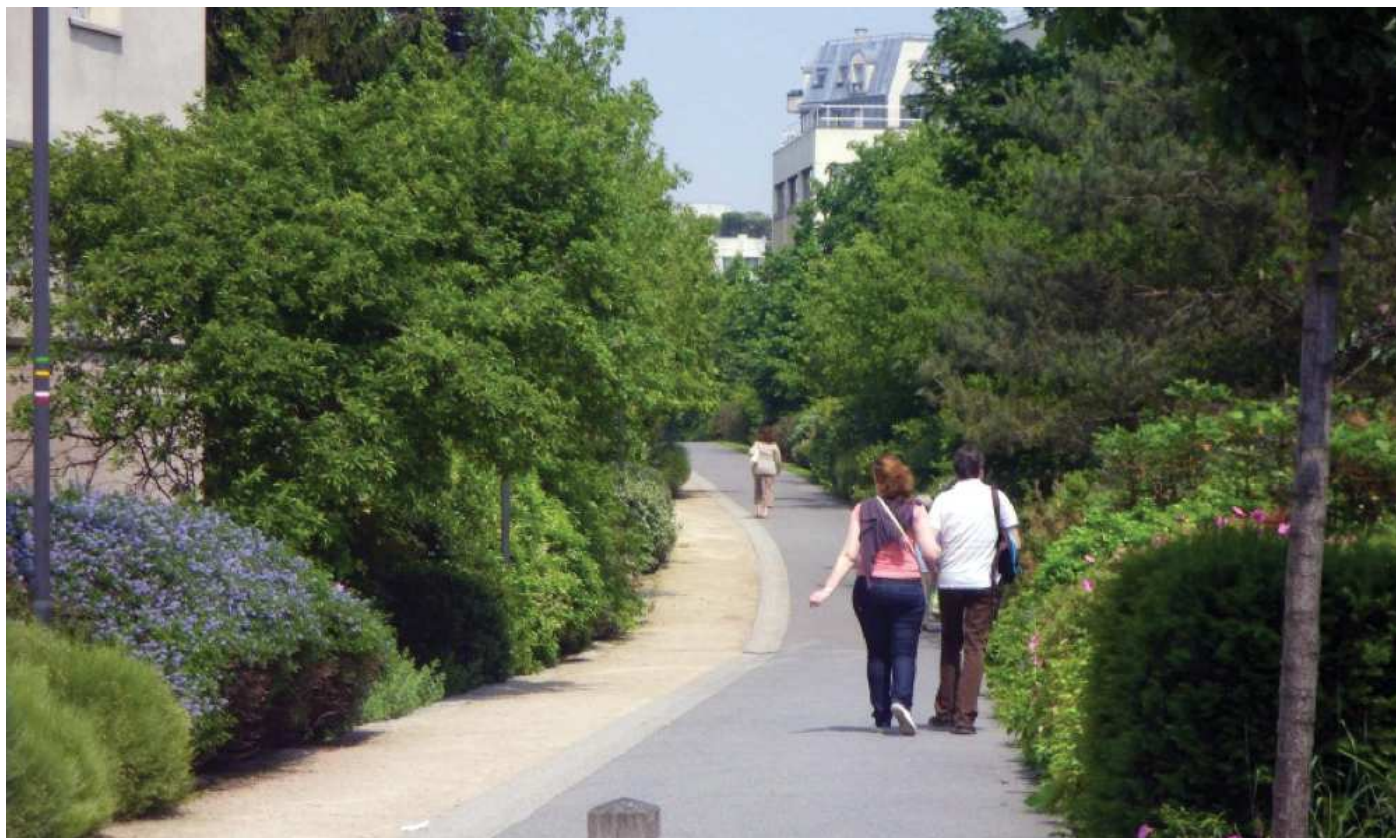
#### **Résultats :**

Nous pouvons retenir que le public ne connaît pas le nouveau nom de la Coulée verte : « Promenade des vallons de la Bièvre ». En revanche, pour une majorité (52%), les sondés savent que le Conseil général des Hauts-de-Seine en est le gestionnaire. Il reste toutefois 35% de personnes plaçant les

communes comme responsables de l'entretien. Le public interrogé n'a pas remarqué de changement d'entretien dans 36% des cas ou ne sait pas répondre à la question (25%). Il reste néanmoins 21% des personnes qui ont observé un développement des arbres et des plantes en général, et seulement 2% qui trouvent que le site est mal entretenu.

La coulée verte est d'abord considérée comme un espace de nature (à 55%). Puis en second lieu comme un espace de loisirs (cité à 24% comme représentation principale et à 41% comme représentation secondaire). Les représentations « itinéraire de déplacement » et « espace de sport » sont choisies majoritairement à la troisième et quatrième place. C'est donc en toute logique que l'aspect naturel et le calme relatif de la coulée verte sont cités comme principaux attraits du site (69% des réponses). Concernant la question sur ses points négatifs, bien qu'une majorité de réponses (36%) n'en cite aucun, 23% des personnes interrogées identifient le problème des cyclistes et 16% un manque d'équipements (tables, bancs, poubelles, fontaines...).

Enfin, les souhaits des usagers pour améliorer le site s'orientent principalement vers l'installation de bornes-fontaines supplémentaires, de jeux (pour tout âge) de mobilier et une distinction entre une piste pour vélos et une autre pour piétons. On notera que certains souhaiteraient des extensions de cet espace vert et d'autres considèrent déjà le parc de la Noisette comme faisant partie de la Coulée verte, puisqu'ils demandent le nettoyage de l'étang (4 personnes différentes).



Promenade Vauban sur Châtillon  
© CD92/O. Bouviala

## La Promenade des vallons de la Bièvre, un espace de nature

La Promenade des vallons de la Bièvre est sans surprise considérée en premier lieu comme un espace de nature (55% des réponses). C'est une représentation assez classique d'un espace vert en milieu urbain, où le concept de nature est à comprendre comme un espace dominé par la végétation : le béton, les voitures, la foule et le bruit de la ville s'estompent au profit des arbres, des pelouses, des massifs fleuris, de l'eau, des oiseaux... Bref, une ambiance apaisante. Ce calme et ce besoin nature sont d'ailleurs cités dans 69% des réponses en tant que principaux attraits de la coulée verte.



La campagne en pleine ville  
(vue de la rue Langevin).  
© CD92/O. Bouviala

## La Promenade des vallons de la Bièvre, un espace de loisirs

24% des sondés se représente la coulée verte comme étant d'abord un espace de loisirs. Et 41% cite l'espace de loisirs en 2<sup>e</sup> position des représentations. Cette fois-ci nous ne sommes plus dans une simple recherche de détente, associée à une promenade dans la nature. Il s'agit d'un besoin d'activités de plein-air (hors sports). Les usagers peuvent être des familles avec des enfants ou des jeunes (adolescents). Pour ceux-là, les exigences de propreté et de sécurité sont toujours présentes, mais elles se focalisent sur les équipements du site : tables, bancs, aires de jeux, terrains de jeux, bornes-fontaines, toilettes, poubelles, abris de pluie).



Aire de jeux pour enfants sur Antony.  
© CD92/O. Bouviala

### La Promenade des vallons de la Bièvre, itinéraire de déplacements et espace de sport

Comme nous l'avons dit précédemment, l'enquête n'apporte pas de données raisonnablement exploitables pour ces deux vocations de la coulée verte. Pour rappel, les enquêteurs ont difficilement pu interroger les sportifs en pleine activité (jogging) ou les cyclistes. L'enquête a aussi été réalisée en semaine et n'a pu capter tous les usagers du week-end, où les sportifs sont bien représentés. Cela dit, le sujet du vélo a été abordé du point de vue des promeneurs et évidemment, il apparaît comme un problème quand une même voie doit être partagée par tous. Concernant le thème du sport, une demande en équipement sportif supplémentaire ressort de l'enquête (4<sup>e</sup> position sur 15 items).

Cette demande a été prise en compte avec l'aménagement d'agrès de « street work out » au niveau de la ville de Fontenay aux roses.

# ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET AXES DE PROGRES- SION DU PLAN DE GESTION 2018-2022

## 1) La démarche environnementale

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur la Promenade des vallons de la Bièvre et influence largement son plan de gestion.

La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du parc sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label EVE® « Espace végétal écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.

Les audits d'évaluation sont organisés tous les ans

La promenade a validé son dernier audit en 2017.

102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zéro pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

**Pour mesurer les évolutions et affiner le pilotage de ce mode de gestion des indicateurs ont été déterminés :**

- **Bilan carbone de l'entretien en 2017 : 37 Tonnes/eq CO<sup>2</sup> dont 50% pour la tonte et l'éclairage public.**
- **Surfaces imperméables représentant 20% de la surface totale**
- **En 2017-2018 : 130 végétaux ont été plantés**



### *Focus sur un objectif majeur : la diminution de la consommation d'énergie dans l'éclairage public*

Les équipements dans ce domaine évoluent rapidement.

Les lanternes à LED permettent : performances, efficacité et économies.

A titre d'exemple le Square Léo Malet équipé de 10 candélabres avec des lanternes à lampes consommant 150 W/h chacune a fait l'objet d'une modernisation de son matériel d'éclairage par les remplacements des anciennes lanternes à lampes par des lanternes à LED.

Aujourd'hui le square est éclairé avec des lanternes équipées de 12 LEDs consommant 12 w/h. La consommation d'énergie d'une lanterne à lampe d'hier suffit à alimenter 10 lanternes à LEDs d'aujourd'hui.

## **2) Le plan de travail 2018-2022**

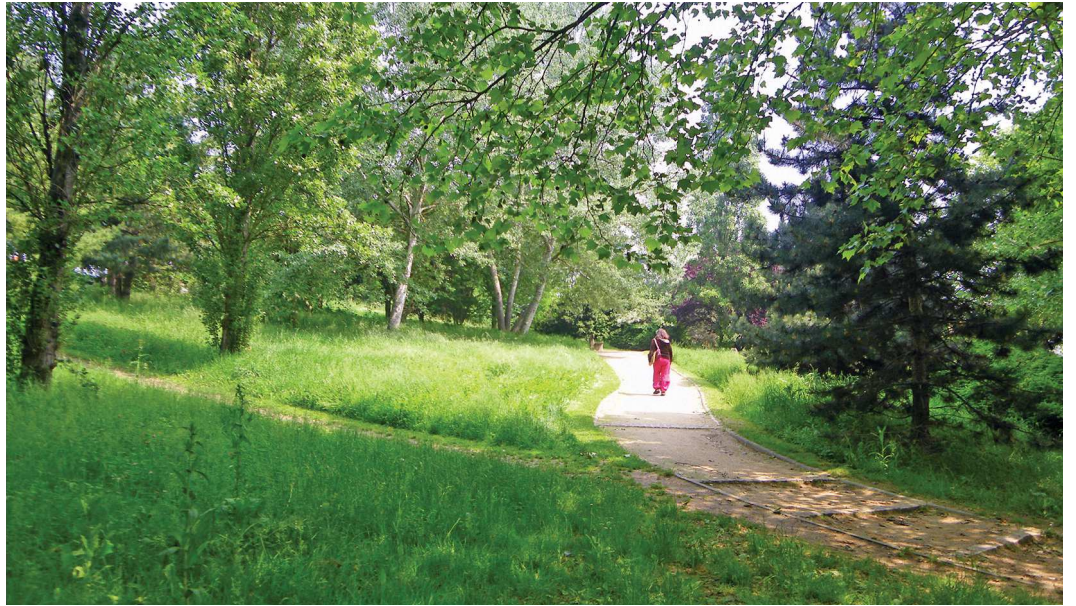
Il s'agira de proposer et poursuivre des actions de gestion suivant quatre nouveaux axes d'amélioration avec les objectifs suivants :

### **Les opérations majeures**

Il s'agissait de recueillir leur avis sur leur représentation actuelle de la coulée verte et son avenir.

Trois opérations ont été désignées :

- Consolider la propriété foncière du Département par l'acquisition de parcelles (30% de la surface totale actuelle)
- Réaliser une étude globale pour la sécurité des usagers piétons et cyclistes pour lutter contre les points noirs notamment dus à l'augmentation du trafic cycliste.
- Réaliser la requalification des secteurs :
  1. Métro Malakoff/ Plateau de Vanves, Square Marcel Paul (UG 2)
  2. Bagneux sud (UG 14)
  3. Rue André Malraux, réalisation d'une aire de service (UG27)
  4. Place Lexington et les « Sources » (UG30 et 31)



## L'amélioration constante des équipements et de la qualité de service aux usagers

Quatre objectifs seront conduits :

- Attention portée à la sécurité des usagers au quotidien (2 opérations)
- Améliorer le confort de visite et l'accès des personnes à mobilité réduite (3 opérations)
- Remplacer et renouveler le mobilier, les aires de jeux et les allées (4 opérations)
- Améliorer la communication (2 opérations)





## La conservation et amélioration de la composition paysagère

Trois objectifs seront conduits :

- Conserver et développer des vues et des ambiances (2 opérations)
- Valoriser, développer et renouveler le patrimoine arboré et végétal (2 opérations)
- Mettre en œuvre des projets de réaménagement (7 opérations)



## Améliorer la gestion environnementale

Trois objectifs seront conduits :

- Conserver le label de gestion écologique
- Améliorer le potentiel écologique (5 opérations)
- Diminuer la consommation d'énergie (2 opérations)

## CONCLUSION

Le plan de gestion 2018-2022 poursuit le précédent plan, la gestion différenciée et écologique du site est évidemment poursuivie, grâce au référentiel EVE® (Espace végétal écologique) d'ECOCERT. Les objectifs doivent conduire à la sobriété énergétique, à optimiser les ressources et réutiliser au maximum celles disponibles sur le site et à rendre meilleur et agréable nos espaces pour les usagers.

La composition paysagère va évoluer du fait des réaménagements qui vont s'opérer. La palette végétale va suivre cette évolution suivant deux axes :

- Privilégier la végétation locale dans la trame de la Promenade
- Améliorer la qualité paysagère grâce à des variétés horticoles, à bon escient, selon les lieux et leur code qualité (« jardiné » en l'occurrence). Cette modération permet de valoriser la diversité des ambiances paysagères et d'assurer une transition esthétique plus convenable avec la ville.

Les résultats de l'étude sur la cohabitation des usages (cyclistes et piétons) auront certainement, sous couvert d'une décision politique, une influence majeure sur l'évolution du site, en termes de travaux et d'entretien. L'enjeu se porte sur la qualification de la promenade en Voie verte (un itinéraire paysager et partagé).

La définition du caractère du lieu, cité en préambule de cette synthèse constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guide les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permet de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

Pour finir, cette synthèse a été réalisée avec l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par l'équipe pluridisciplinaire pour concevoir et rédiger le plan, est un travail de longue haleine, qui lui confère une valeur professionnelle mais aussi mémorielle pour la continuité de gestion et la conservation du site.

La conservation du patrimoine végétal est un objectif important vis-à-vis du service rendu aux Hauts-séquanais. Le Département des Hauts-de-Seine engage depuis plus de 10 ans une politique volontariste vers les espaces de nature proche des habitants. Ces espaces de nature sont aujourd'hui indispensables pour la vie quotidienne et participent à l'équilibre des personnes. La volonté de ce travail est donc de rendre compte des progrès sur les objectifs de re-connexion des citoyens à une nature pleine, nos actions permettent de :

- restaurer des sites,
- lutter contre les épisodes climatiques,
- conserver un patrimoine culturel et paysager des Hauts-de-Seine.

La promenade des vallons de la Bièvre est une infrastructure verte majeure de ce travail.

Le plan de gestion selon **Thierry Dmytruk**, responsable technique du site et adjoint au Chef d'Unité :

*« Si le sécateur, la binette ou le râteau sont nécessaires pour entretenir un parc, l'outil indispensable pour garder les traces des travaux passés et pour prévoir ceux à venir, c'est le Plan de Gestion. Véritable « road book » il indique au Responsable de parc et aux différents intervenants (Entreprises, Paysagistes...) le cap à suivre pour l'entretien et l'aménagement de celui-ci. Comme la nature qui évolue au rythme des saisons, le plan de gestion vit au rythme des projets et des travaux du parc. Au contraire des « Tables de la loi » gravées dans la pierre, le plan de gestion n'est pas un document figé, il évolue et s'enrichit des créations et des réalisations de chacun. »*





**Pôle Attractivité, culture et territoire**  
**Direction des parcs, des paysages et de l'environnement**

Olivier Bouviala  
Anne Marchand

Maquette  
DDT-SITEP-UAG - G. Loison

Photo de couverture  
© CD92/DPPE

Impression : Reprographie Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Juin 2019



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

92731 Nanterre Cedex - Tél. : 0 806 00 00 92

